



SAGE BAIE DE LANNION

**Scénarios et choix
de la stratégie du SAGE**

Scénarios exploratoires 2027/2030

**CLE plénière
15 juin 2015**

SOMMAIRE

Préambule : rappel de la commande

I. Cadrage préalable sur le contenu du SAGE

Page 5

- 1.1. Les documents formels d'un SAGE
- 1.2. Décisions prises dans le domaine de l'eau et SAGE
- 1.3. Code de l'Environnement et SAGE
- 1.4. Les résultats attendus du SAGE de la Baie de Lannion

II. Scénarios exploratoires du SAGE 2027/2030

2.1. Présentation méthodologique et finalité des scénarios

Page 13

2.2. Dominantes et déterminants des 4 scénarios exploratoires

Page 16

2.3. Objectifs et programme d'action par grand enjeu

Page 19

Enjeu N°1 : Gestion de la qualité des eaux

Enjeu N°2 : Gestion quantitative de la ressource (équilibre dynamique global)

Enjeu N°3 : Protection et valorisation des patrimoines naturels, piscicoles et humains

Enjeu N°4 : Des principes d'aménagement du territoire en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Enjeu N°5 : Gouvernance – connaissance - communication

2.4. Evaluation économique des scénarios

Page 31

ANNEXE : Probabilisation d'hypothèses structurantes pour les scénarios

Préambule : rappel de la commande

Le territoire de 667 km² du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Lannion recouvre les bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et des ruisseaux côtiers situés dans sa partie nord, de Trédrez-Locquémeau à Perros-Guirec. Les bassins versants présentent des caractéristiques communes mais aussi des spécificités :

- les cours d'eau du bassin versant de la Lieue de Grève (BVLG), relativement restreint (217 km²), trouvent leur exutoire dans la baie de la Lieue de Grève connue pour ses phénomènes de marées vertes et qui ont fait l'objet de nombreuses études et recherche scientifique (programme ACASSYA de l'INRA,...). Le cours d'eau du Yar est un des réservoirs d'eau du périmètre « Baie de Lannion »
- le bassin versant du Léguer (BVL), plus grand (495 km²), est reconnu pour la qualité de ses milieux aquatiques et notamment de ses cours d'eau qui accueillent un grand nombre d'espèces piscicoles dont des poissons migrateurs (saumon Atlantique, anguilles européennes, etc.). Le Léguer constitue le plus grand réservoir d'eau de la ville de Lannion, des communes du bassin et des communes touristiques littorales.

Ces deux bassins versants font l'objet de contrats pluriannuels depuis les années 1990 (le prochain contrat du BV Léguer est en cours de négociation avec les financeurs fin 2014/début 2015). Parallèlement, sur les BV de la Lieue de Grève, un Plan de lutte contre les algues vertes (PAV) 2011-2015 est en cours de mise en œuvre (évaluation de la phase dite volontaire d'ici fin 2015/début 2016 par l'Etat).

Les activités dans le secteur tertiaire (activités touristiques, commerce, administration, etc.) constituent près de 70% des emplois sur le territoire. L'activité industrielle représente près de 13% des emplois et est spécialisée dans le domaine de l'informatique et des télécoms. L'activité agricole, principalement tournée vers la production laitière, représente près de 6% des emplois. Le territoire compte 770 sièges d'exploitation pour une surface agricole utilisée (SAU) de près de 360 km².

Le littoral occupe une place importante sur le territoire du SAGE Baie de Lannion, tant du point de vue de l'étendue géographique de cette zone qui s'étend sur un linéaire côtier de près de 128 km (îles comprises), que de son rôle écologique, social et économique. Le littoral est soumis à des risques naturels de submersion marine et d'érosion côtière. Le périmètre compte plusieurs sites remarquables protégés pour leur patrimoine naturel et historique (trois sites Natura 2000, réserve naturelle des sept Iles, espaces naturels sensibles, etc.).

Le périmètre du SAGE lui-même a définitivement été arrêté plus récemment, en septembre 2007, par le Préfet. La Commission locale de l'eau (CLE) a été installée en janvier 2011.

Le diagnostic - état des lieux du SAGE a été adopté par la CLE en avril 2013.

L'objet de la présente mission d'élaboration du SAGE est de déterminer la stratégie générale, sur laquelle s'appuieront les documents formels du futur SAGE.

I. Cadrage préalable sur le contenu du SAGE

1.1. Les documents formels d'un SAGE

Le SAGE de la Baie de Lannion, notamment le PAGD devra être rédigé selon les termes du Code de l'environnement et être compatible avec les nouvelles dispositions du SDAGE Loire-Bretagne (en cours de révision pour la période 2016-2021).

Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un document de planification, soumis à enquête publique puis approbation par le Préfet. Il doit comporter formellement :

- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (P.A.G.D.) de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le P.A.G.D. définit les **objectifs généraux** prioritaires se rattachant aux **enjeux** du SAGE, les **dispositions** et les **moyens** pour atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau. Le P.A.G.D. contient notamment des dispositions avec lesquelles les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et par les collectivités territoriales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, Conseils généraux,...) doivent être compatibles et/ou se mettre en compatibilité. Il en est de même pour les documents adoptés par les collectivités en matière d'urbanisme (SCOT¹, PLU², cartes communales).
- le **Règlement** fixe les règles qui permettront la réalisation des objectifs prioritaires du SAGE dans un **rapport de conformité** et notamment pour certaines décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat (déclaration et autorisations au titre de la loi sur l'eau).
- Pour chacun des enjeux, des objectifs généraux priorisés et justifiés par les éléments de contexte et de l'état des lieux.
- Pour chaque objectif général :
 - Des dispositions non contraignantes. Selon les recommandations des Agences de l'Eau et du Ministère de l'écologie et du développement durable, ces dispositions sont classées en 4 grandes catégories : orientations de gestion, programmes d'actions (à mettre en place sur des zonages prioritaires), accroissement de la connaissance (réseau de mesure, études et inventaires,...), actions de communication (vers des populations cible,...)
 - Des dispositions de mise en compatibilité, contraignantes sur les décisions prises dans le domaine de l'eau (voir chapitre suivant) ou les documents d'urbanisme et qui doivent être justifiés par les éléments de l'état des lieux et des objectifs fixés par la CLE. Ces dispositions seront repérables par un « (C) ».
 - Les renvois aux éventuels articles du Règlement.

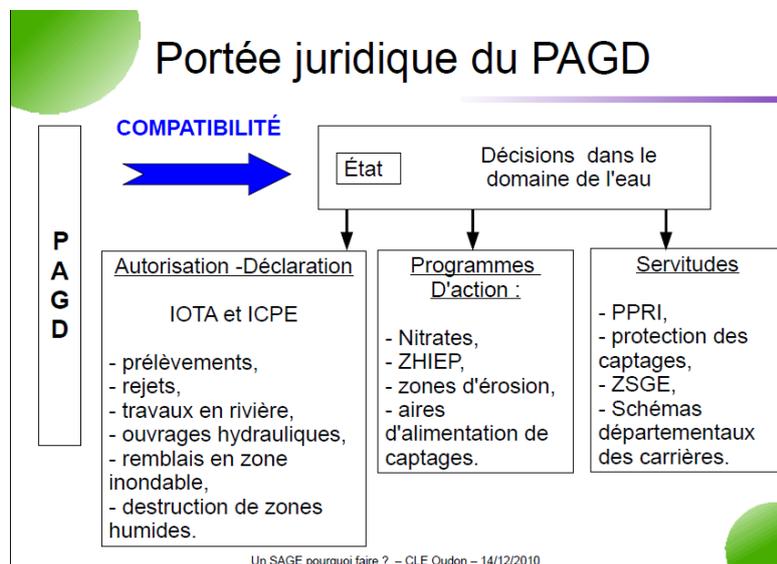
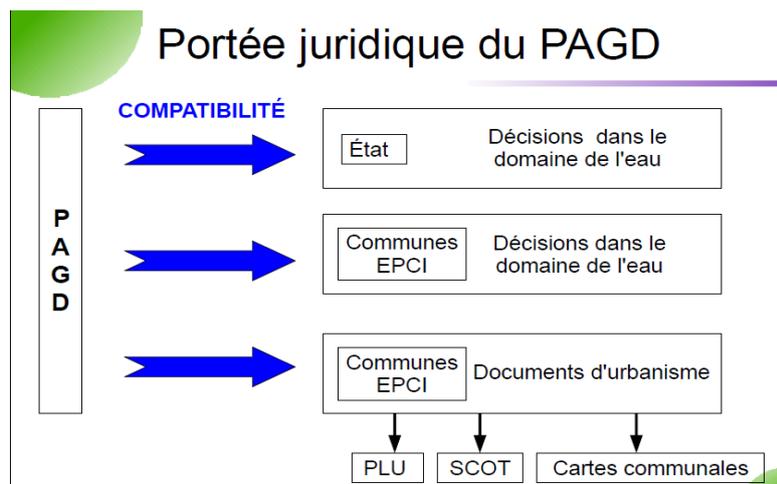
¹ Schéma de cohérence territoriale

² Plan Local d'Urbanisme

Ces documents sont accompagnés d'une **évaluation environnementale justifiant les impacts de la stratégie décidée et son évaluation économique**, de la **définition des indicateurs** (état – résultats – moyens) et d'un **rapport de présentation**.

1.2. Décisions prises dans le domaine de l'eau et SAGE

La portée juridique du PAGD peut être schématisée de la manière suivante :



Source : DREAL Pays de la Loire – 2011.

Les **décisions prises dans le domaine de l'eau** concernent notamment les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) faisant l'objet d'un enregistrement, d'une déclaration ou d'autorisation ou encore les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagement (IOTA) relevant de la « Nomenclature Eau » figurant à l'article R. 2142-1 du Code de l'environnement et faisant l'objet d'une déclaration ou autorisation.

Pour mémoire, les IOTA concernent :

- Les prélèvements d'eau souterrains ou en rivières avec nappes d'accompagnement ;
- Les rejets et traitements des dispositifs d'assainissement collectif et individuel ; rejets d'eaux pluviales ;
- Les impacts sur le milieu aquatique : installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues, un obstacle à la continuité écologique, une modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, protection des berges, destruction de frayères, luminosité, extraction de sédiments par entretien, vidange des plans d'eau hors pisciculture, zones humides, drainage... ;
- Les impacts sur la sécurité publique (barrages de retenues et digues de canaux).

Il convient de rappeler que la circulaire ministérielle du 21 avril 2008 énumère une liste non exhaustive de décisions administratives prises dans le domaine de l'eau devant être compatibles ou rendues compatibles avec les SAGE. Parmi elles, on peut citer : les arrêtés définissant les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable, les arrêtés de limitation de suspension provisoire des usages de l'eau ou encore les arrêtés approuvant le programme d'actions nitrates.

Le régime administratif (autorisation, déclaration ou enregistrement) des ICPE et IOTA dépend de seuils fixés par le Code de l'Environnement en fonction de l'ampleur des activités. Sous le seuil de déclaration, aucun dossier n'est à solliciter. Néanmoins, le Code de l'Environnement (R. 212-47) a introduit la **notion d' « impact cumulé significatif »** qui permet – en les justifiant dans le contexte local du SAGE – d'édicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau, exclusivement en ce qui concerne les prélèvements et rejets, applicables aux projets dont les caractéristiques sont situées en-dessous des seuils de la nomenclature eau.

1.3. Code de l'Environnement et SAGE

La politique de l'eau et des milieux aquatiques doit également faire référence à la notion de « **gestion équilibrée de la ressource en eau** », selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, complété par le SDAGE. La gestion équilibrée vise à assurer :

- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, sites et zones humides ;
- la protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- la restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;
- le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

- la valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;
- la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ;
- le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques (disposition introduite par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »).

Le même article fixe des priorités en termes de gestion équilibrée : **satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable des populations.**

La gestion équilibrée doit permettre de **satisfaire ou concilier les exigences :**

- de la vie biologique et spécialement de la faune piscicole et conchylicole,
- de la conservation du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations,
- de l'agriculture, des pêches et cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques, ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

Selon cette nomenclature, la CLE proposera une hiérarchisation des enjeux selon des critères de gestion qualitative, quantitative et d'impact socio-économique (cf. chapitre suivant – enjeux prioritaires locaux).

1.4. Les résultats attendus du SAGE de la Baie de Lannion

1.4.1 Echéance

Le SAGE de la Baie de Lannion est un des trois SAGE bretons dit « nécessaire en 2010 », c'est-à-dire dont l'arrêt par la CLE (avant mise en enquête publique) est fixé au plus tard au 31/12/2018.

La CLE du SAGE de la Baie de Lannion s'est donné un calendrier visant une approbation définitive par l'Etat courant 2017, soit un arrêt fin 2016 au plus tard.

1.4.2 Enjeux prioritaires pour l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les principaux partenaires ont réaffirmé deux enjeux majeurs pour le SAGE de la Baie de Lannion :

- l'amélioration de la qualité bactériologique, notamment pour les milieux littoraux et la conchyliculture
- la qualité de la masse d'eau côtière par la lutte contre la prolifération des algues vertes grâce à la limitation des flux de nutriments issus de l'amont.

1.4.3 Enjeux prioritaires pour les acteurs locaux

Un travail avec le groupe exploratoire {Bureau CLE + comité technique + partenaires} permet de **proposer la hiérarchisation suivante des enjeux/ objectifs stratégiques du SAGE de la Baie de Lannion.**

Tableau des usages de l'eau et des milieux aquatiques, selon le SDAGE et le Code de l'Environnement

Application aux bassins versants du SAGE de la Baie de Lannion

Usages <i>(Code de l'Environnement)</i>	Objectifs majeurs <i>(ordre initial de priorité du Code de l'Environnement)</i>	Gestion qualitative	Gestion quantitative	Note d'enjeu cumulée = niveau d'enjeu stratégique pour le SAGE
Alimentation en eau potable	Santé et salubrité publique (protection des ressources contre les pollutions diffuses, ponctuelles, potabilisation...)	35	14	49
Préservation des écosystèmes naturels	Assainissement collectif et individuel (azote, phosphore, bactériologie,...)	38	9	47
Préservation des écosystèmes naturels	Continuité des cours d'eau, fonctions biologiques (faune, flore, microorganismes,...) et fonctions hydrauliques (zones humides, zone de mobilité, zone tampon) des milieux	26	21	47
Sécurité civile	Autres risques santé des personnes (algues vertes, qualité des coquillages,...)	32	8	40
Préservation des écosystèmes naturels	Lutte contre l'asphyxie des milieux (débit d'étiage réservé, eutrophisation, plantes invasives,...)	22	18	40
Alimentation en eau potable	Approvisionnement / Sécurisation quantitative	7	28	35
Activités économiques	Industrielles (dont agroalimentaires)	17	16	33
Activités économiques	Halieutiques (conchyliculture, pisciculture professionnelle)	25	6	31
Activités récréatives	Eaux de baignade (littoral, plan d'eau)	27	1	28
Préservation des écosystèmes naturels	Populations piscicoles (rivière de catégorie 1, alevinage naturel,...)	17	11	28
Activités économiques	Agricoles (abreuvement des animaux et irrigation des cultures)	15	10	25
Activités économiques	Récréatives (nautisme, tourisme, pêche)	21	3	24
Sécurité civile	Inondations (Lannion, Belle-Isle-En-Terre))	7	14	21
Sécurité civile	Incendie (réserves)	5	8	13
Activités économiques	Hydroélectricité	2	5	7

Les questions de salubrité publique incluant la qualité de l'épuration des eaux usées et leurs impacts sur la santé des individus (algues vertes, consommation de coquillage,...) apparaissent comme la première des priorités. Dans une perspective d'anticipation du changement climatique, l'approvisionnement quantitatif pour les activités économiques (récréatives, industrie, agriculture) est une seconde priorité, en lien étroit avec la gestion des milieux ainsi que des populations piscicoles... La troisième priorité comprend ainsi la continuité des cours d'eau, leurs fonctions biologiques et la lutte contre l'asphyxie des milieux (notamment en période d'étiage) est. Enfin, la lutte contre les inondations est un problème plus localisé mais important pour les deux communes concernées.

II. Les scénarios exploratoires du SAGE 2027/2030

2.1 Présentation méthodologique, calendrier et finalités

Les principales phases de la mission d'élaboration de scénarios et de choix de la stratégie du SAGE de la Baie de Lannion sont les suivantes :

Étapes	Instance	Dates
Lancement de l'élaboration de la stratégie du SAGE Diffusion de l'état des lieux actualisé	CLE	Novembre 2013
Phase 1 : analyse des perceptions du diagnostic/enjeux et perspectives selon les acteurs : synthèse d'entretiens	CLE	Septembre 2014
Phase 2 : travail de concertation sur les problématiques et hypothèses de réponses en 5 groupes de travail (2 séances) Compte-rendus par groupe Synthèse globale des hypothèses stratégiques	5 groupes de travail de la CLE élargie	Septembre/ Décembre 2014
Phase 3 : co-construction de 4 scénarios exploratoires à l'horizon 2027/2030	Bureau de la C.L.E & comité technique	Mars/Mai 2015
Phase 4 : choix de la stratégie voulue à partir des scénarios exploratoires (arbitrage sur les points-clés) : 2017/2022	Bureau / CLE	Juin/Septembre 2015
Rédaction et validation de la stratégie du SAGE	CLE plénière	Octobre 2015

Le diagnostic – état des lieux validé en avril 2013 par la CLE a fait l'objet d'une actualisation en septembre 2014. Les enjeux identifiés à l'époque ont servi de base aux travaux en groupe de la phase 2 et ont été affinés au fur et à mesure.

Chaque groupe de travail a :

- pris connaissance des principaux éléments de l'état des lieux de la situation actuelle et identifié les causes et les facteurs de changements potentiels ;
- confronté la situation aux exigences réglementaires et de compatibilité avec les principales dispositions du SDAGE (consultation en cours);
- recensé des propositions, consensuelles ou non, et selon des degrés variables d'engagement.

NB : les documents de travail ont été mis à disposition au fur et à mesure sur l'extranet du SAGE.

Composition du Groupe exploratoire et mode de raisonnement :

A partir de ces éléments de contexte et propositions initiales, 4 scénarios « progressifs », aussi bien dans leurs niveaux d'objectifs que d'engagement des acteurs de la Baie de Lannion, ont été élaborés par un groupe dit « exploratoire » sur 3 journées.

Ce groupe exploratoire était composé des membres du Bureau de la CLE, du comité technique (techniciens des organisations œuvrant sur le territoire) et de partenaires (Conseil Départemental 22, Conseil régional de Bretagne).

Deux préalables au mode de raisonnement prospectif :

- L'échéance temporelle d'un travail de prospective est de 10 à 15 ans. C'est encore plus nécessaire en matière d'eau, compte-tenu de l'inertie de nombreux phénomènes ou de l'importance de certains investissements : **les scénarios se situent à l'horizon 2027/2030 au plus tard**
- **A ce stade, le mode de raisonnement reste la probabilité** (et non le souhait). En effet, le « groupe exploratoire » chargé de produire ces scénarios n'est pas le groupe décisionnel (i.e la CLE). Raisonner en probabilité oblige à argumenter et à considérer l'ensemble des avantages et inconvénients d'une option stratégique.

Les 4 scénarios progressifs construits correspondent à **4 niveaux de logique et d'ambition globale différents**, développés ensuite sur les **5 enjeux** (et usages) identifiés (gestion quantitative et qualitative, continuité écologique, biodiversité, zones humides, aménagement du territoire...). Ils sont donc **cumulatifs** (*le scénario 4 englobe le 3, le scénario 3 englobe le scénario 2, le scénario 2 englobe le 1*) :

- **1er niveau** : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »
- **2ème niveau** : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant
- **3ème niveau** : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire
- **4ème niveau** : « Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique »

Ces scénarios intègrent diverses tendances de contexte général de long terme (évolutions de l'économie et des activités agri-alimentaires,...), divers degrés de contraintes (internes ou externes), notamment les contraintes budgétaires ainsi que certaines carences réglementaires actuelles (exemple : maîtrise foncière, contrôle de l'application des lois,...) mais aussi des opportunités liées à une vision de stratégie territoriale, notamment exprimée par Lannion Trégor Communauté dans ses documents stratégiques (projet de territoire en cours,...), par les SCOT,...

Globalement, dans un contexte de restrictions budgétaires, les discussions ont fait apparaître que les financements externes (Etat, Agence de l'eau, Conseil régional, Conseil départemental...) aujourd'hui majoritaires dans les divers programmes d'actions (plan algues vertes, contrats de bassin versants,...) seront vraisemblablement de plus en plus sélectifs, limités et conditionnés à :

- **un degré d'ambition** (projet de territoire intégrant l'eau et les milieux naturels)
- **une cohérence de la stratégie** (objectifs de résultats et pas seulement objectifs de moyens)
- **une priorisation des actions**
- **une gouvernance plus intégrée**
- **un autofinancement croissant par le territoire**

Les hypothèses structurantes examinées en probabilité lors de la 1^{ère} journée figurent en ANNEXE. Elles ont servi à structurer les 4 scénarios, c'est-à-dire à proposer les éléments distinctifs majeurs entre eux.

En résumé, la démarche prospective invite à anticiper l'avenir pour donner du sens aux actions (et aux programmes d'actions), en fonction des objectifs voulus par la collectivité à l'échéance 2030 (↔ ce qui suppose de savoir où l'on veut aller exactement). La finalité des scénarios exploratoires est ainsi de **fournir des éléments d'aide à la décision stratégique**, grâce à une meilleure compréhension des causes et des conséquences des options existantes.

En termes de décision, la CLE pourra ainsi décider d'un Scénario stratégique préférentiel du SAGE de la Baie de Lannion, **selon une logique globale** qui devra être claire et communicable, tout en laissant place à des arbitrages pour le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de l'eau et des milieux aquatiques et **selon un niveau d'ambition pour chacun des enjeux** (le niveau d'ambition choisi peut être différent d'un enjeu à un autre par rapport aux propositions des scénarios exploratoires).

2.2. Les dominantes et déterminants stratégiques des scénarios exploratoires

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : dominante stratégique et déterminants	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
<p>D'ici 2030, esprit général du scénario (dominante)</p> <p>(degré d'ambition stratégique dans le développement socio-économique du territoire <u>en lien avec</u> les usages et la protection de l'eau et des milieux aquatiques/biodiversité)</p>	<p>Atteinte puis maintien des objectifs de bon état des masses d'eaux grâce à l'application des réglementations existantes et en projet.</p> <p>La masse d'eau de surface est en bon voire très bon état sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Kerdu (moyen) - en période d'étiage (risque d'augmentation de la fréquence de non-respect des débits réservés) ; - au niveau des habitats des têtes de bassin versant ; - au niveau de la continuité écologique (circulation des espèces et sédiments) <p>La masse d'eau souterraine de la Baie de Lannion est classée en «mauvaise état» à cause des pesticides : report bon état à 2021 et des nitrates</p> <p>La masse d'eau côtière de la Baie de Lannion est classée « mauvaise» à cause de la prolifération des ulves (algues vertes) : report bon état à 2027.</p>	<p>Dans un contexte financier et économique plus tendu d'ici 2030, « le mieux est l'ennemi du bien » c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les collectivités estiment que le bon état écologique des masses d'eaux du SAGE est satisfaisant et investissent pour son seul maintien; - les agriculteurs respectent la Directive Nitrates (sans plus); - la pression du marché sur certaines ressources naturelles (bois, maillage bocager, zones humides,...) s'accroît sans que les outils de politiques publiques puissent véritablement contrecarrer ces tendances ; - la législation ne donne toujours pas les moyens de maîtriser le foncier et les modes d'occupation des sols 	<p>Les acteurs se retrouvent autour d'un projet territorial partagé entre les acteurs, volontariste et équilibré intégrant pleinement la gestion intégrée de l'eau et des milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution des pollutions bactériologiques (assainissement), des flux d'azote (plans algues vertes 2 & 3 avec volet réglementaire spécifique) et de phytosanitaires, - préservation du foncier agricole / urbanisation et naturel (zones humides, têtes de bassin versant, bocage) - gestion quantitative incluant les besoins des populations et des milieux (respect des débits réservés à l'étiage) 	<p>L'U.E, l'Etat, les collectivités et les acteurs du territoire SAGE baie de Lannion se donnent les moyens réglementaires (y compris sur les questions foncières) et budgétaires d'atteindre l'excellence environnementale, comme une composante majeure de l'identité et de la stratégie de développement du territoire.</p> <p>Ainsi, en 2030, tout le territoire est en très bon état écologique (labellisation « rivière sauvage » du Léguer) ; bon état de la masse d'eau côtière de la Lieue de Grève qui a éradiqué les échouages d'algues vertes.</p> <p>Le territoire valorise cette nouvelle image de marque sur les plans touristiques et résidentiels pour son développement (attractivité, marketing)</p> <p>Le territoire a décidé d'anticiper sur les conséquences potentielles du changement climatique : déséquilibre quantitatif plus fréquent, submersion marine, érosion littorale,...</p>

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : dominante stratégique et déterminants	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
<p>D'ici 2030, esprit général du scénario (dominante)</p> <p>(degré d'ambition stratégique dans le développement socio-économique du territoire <u>en lien avec</u> les usages et la protection de l'eau et des milieux aquatiques/biodiversité)</p>		<p>De manière générale, d'ici 2030, les relations ville-campagne sur le territoire du SAGE sont plutôt tendues (au mieux indifférentes) : fixation sur les nuisances et impacts négatifs des algues vertes sur le développement touristique, concurrence sur les activités nature (pêche), sentiment d'un traitement inéquitable des contraintes réglementaires et budgétaires entre les zones urbaines et rurales (artificialisation des zones humides, mise aux normes ANC, maillage bocager,...)</p>	<p>De manière générale, d'ici 2030, les relations ville-campagne sont constructives et font l'objet de synergies réciproques fortes entre acteurs ruraux/urbains autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un projet identitaire (mobilisation des acteurs, y compris financières) - d'une solidarité territoriale (littoral/ arrière-pays) et sociale (prix de l'eau, financements,...) 	<p>Idem + le classement en « très bon état » de toutes les masses d'eau est considéré comme un élément identitaire et de développement territorial fort mais entraîne des évolutions fortes de l'agriculture.</p> <p>L'intégration de l'eau et de la qualité des milieux est une composante majeure du développement du territoire, transversale dans toutes les politiques publiques (tourisme, éducation, urbanisme, déchets,...)</p>
<p>Contexte et dynamiques agricoles :</p> <p><i>Tendance 2030 : L'évolution du contexte agricole (prix mondiaux plus volatils, fin des quotas laitiers...) et des structures (agrandissement, automatisation/robotisation,...) a renforcé l'intensification des surfaces destinées à l'élevage (moins d'herbe, plus de cultures) => + de risques d'excédents d'azote et de phytos vers les eaux)</i></p> <p><i>mais sans « végétalisation » significative (maintien global de l'élevage)</i></p>		<p>La dynamique d'engagement volontaire des agriculteurs vers des changements de pratiques permettant la poursuite de la baisse des teneurs en nitrates donne des signes de découragement collectif, face à un objectif de très basses fuites d'azote jugé « trop difficile à atteindre dans les faits ».</p> <p>Les fuites d'azote sont mieux maîtrisées sans être « très basses ».</p> <p>Les mesures contractuelles (de type M.A.E.C – Mesures Agri-Environnementales et Climatiques) toujours financées restent marginales en surface. D'autant que leur réglementation interdit toujours les échanges parcellaires en cours de contrat.</p>	<p>La dynamique d'engagement réciproque (agriculteurs et collectivités) vers une baisse des teneurs en nitrates dans les eaux brutes, l'accompagnement d'actions de coopération-contractualisation (méthanisation, MAEC, maintien des activités d'élevage bovin grâce à un nouvel abattoir local, circuits alimentaires de proximité des particuliers et de la restauration collective...) et les efforts de traitement curatif ont permis de réduire significativement les fuites d'azote et les nuisances des algues vertes (sans les éradiquer toutefois)</p> <p><u>A partir de 2027</u>, l'atteinte de la teneur-objectif de 10mg/l étant considéré comme inatteignable malgré les efforts faits, une démarche de dérogation au bon état écologique de la DCE est engagée.</p>	<p>La Baie de Lannion peut se prévaloir d'avoir éradiqué le problème des algues vertes grâce une transformation radicale de l'agriculture (modes de production extensifiés) sur le BV Lieue de Grève.</p> <p>Dans cette logique d'excellence, tous les modes de production ont évolué grâce au verdissement de la PAC, aux soutiens des initiatives locales autour de l'agroécologie (GIEE, AEP, bio) mais aussi par le plafonnement des apports totaux d'azote par arrêté préfectoral ZSCE.</p> <p>La compensation du manque-à-gagner économique lié à l'obligation de sous-fertilisation des très basses fuites d'azote est financée en grande partie par le niveau local (cf. captages d'eau de Munich ou Vittel)</p>

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : dominante stratégique et déterminants	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Leviers réglementaires et respect des lois	<p>Certaines réglementations (prescriptions des arrêtés de périmètre de protection des captages d'eau potable sur le Léguer ; récupération et traitements des eaux de carénage des bateaux de plaisance,...) ne sont toujours pas appliquées en 2015.</p> <p>Néanmoins, l'application concrète des mesures réglementaires édictées (contrôles) se réduit, faute de moyens humains et financiers de l'Etat : non-respect des arrêtés préfectoraux (Directive nitrates, phytos, sécheresse, carénage,...)</p>		Un changement des règles d'application des MAEC autorise les échanges parcellaires amiables en cours de contrat	<p>Des évolutions législatives permettent un contrôle +/- renforcé des mutations foncières et des modes d'occupation des terres en lien avec des programmes environnementaux d'intérêt général.</p> <p>Pour pallier la moindre présence des services de l'Etat, les collectivités locales (en lien avec d'autres organisations de type AAPPMA, FD pêche,...) ont financé quelques postes de « garde assermenté » pour faire appliquer les réglementations.</p>
Principes d'aménagement du territoire/urbanisme <i>Tendance 2030 :</i> <i>Les effets des textes de lois (SRU, ENL, ALUR,...) et des documents de planification de l'urbanisme locaux (SCOT, PLUI,...) se traduisent par une division par deux du rythme d'artificialisation des sols (à vocation résidentielle ou économique)</i>	Les orientations des SCOT du Trégor et du Pays de Guingamp révisés d'ici fin 2016 renforcent la mise en œuvre des lois Grenelle (2010), ALUR, LAAAF (2014) vers une augmentation des densités constructives et une forte réduction des extensions urbaines (impact sur le foncier agricole)		<p>Le SAGE pose un principe « d'étude d'optimisation / densification de l'existant préalable à toute nouvelle extension / artificialisation des sols » (résidentiel, commercial, économique, infrastructures)</p> <p>Accompagnement renforcé par les EPCI, la CLE, les BV... des communes dans la transposition rapide des dispositions et la mise en compatibilité des documents de planification (SCOT, SAGE,...)</p>	Comme dans les agglomérations plus importantes, les collectivités du SAGE mobilisent les outils réglementaires et budgétaires pour produire les objectifs de logements des programmes locaux de l'habitat en densifiant : orientations d'aménagement généralisées, emplacements réservés, ZAC, expropriation pour motif d'utilité publique...
Impacts financiers des politiques de l'eau et des milieux aquatiques/biodiversité (prix de l'eau, de l'assainissement, solidarités amont-aval, autofinancement local)	<p>Transparence et communication sur le prix de l'eau pour les usagers/contribuables dans les RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)</p> <p>Transfert des compétences « eau - assainissement » aux EPCI par la loi NOTRe en juin 2015 ?</p>	Dans un contexte démographique et financier en baisse, les collectivités rurales de l'amont du Léguer (même élargies) sont contraintes de limiter les programmes de modernisation (STEP, ANC) voire d'entretien des espaces (zones humides, têtes de bassin versant,...)	L'interdépendance entre l'amont et l'aval des bassins versants du SAGE est reconnue, ainsi que le différentiel de potentiel financier des collectivités => un mécanisme de solidarité inter-territoriale est mis en place pour la gestion des espaces (zones humides, têtes de bassin versant, mise aux normes des ANC,...)	

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : dominante stratégique et déterminants	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Impacts financiers des politiques de l'eau et des milieux aquatiques/biodiversité (prix de l'eau et de l'assainissement, solidarités, autofinancement local)	« Les collectivités territoriales supportent les conséquences financières des arrêts rendus par la Cour de Justice Européenne à l'encontre de l'Etat français pour tout manquement au droit qui leur est imputable en tout ou partie » (article n°33 du projet de Loi NOTRe ?)	« L'eau potable étant une denrée de base », les collectivités s'efforcent de contenir son prix actuel d'ici 2030, en acceptant une part de risque et d'aléas : toutes les interconnexions possibles ne sont pas réalisés, pari sur la poursuite de la réduction des consommations,... (objectif de communication du SAGE)	« L'eau potable étant un bien commun rare » (malgré les apparences et dans un contexte de changement climatique) d'ici 2030, les collectivités mettent en place des mesures d'économie/gestion pour l'eau potable ET pour les milieux (respect des débits réservés) : entretien des réseaux + provision pour renouvellement (0,5%/an) + interconnexions, kit d'économies + communication forte	Mesures renforcées ayant un impact sur les prix de l'eau actuels : politique de provision pour renouvellement du patrimoine des réseaux (1,25%/an) + interconnexions maximalistes, financement d'actions sur les milieux visant à privilégier l'infiltration au ruissellement (bocage, eaux pluviales,...)
		Maintien du prix de l'eau dans une fourchette de 4-5 €/m3 (adduction + assainissement collectif) en 2030	Augmentation du prix de l'eau dans une fourchette de 5-6 €/m3 (adduction + assainissement collectif) en 2030, avec mise en place d'un prix social de l'eau (progressivité)	Augmentation du prix de l'eau dans une fourchette de 6-7 €/m3 (adduction + assainissement collectif) en 2030
		Ajustement des programmes d'actions aux critères des financeurs extérieurs et objectif de stabilité globale des budgets locaux	Pour atteindre les objectifs stratégiques du pacte, le territoire accepte une part d'autofinancement supérieur sur certaines actions	Pour atteindre les objectifs stratégiques de l'excellence, le territoire accepte une contribution budgétaire en augmentation sur certaines actions

2.3. Les objectifs stratégiques et programmes d'action des scénarios exploratoires à l'horizon 2027/2030, par grand enjeu de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

ENJEU N°1 : Gestion qualitative des eaux

ENJEU N°2 : Gestion quantitative de la ressource en eau (équilibre dynamique global ressources/usages, y compris biologiques)

ENJEU N°3 : Protection et valorisation des patrimoines naturels, piscicoles et humains

ENJEU N°4 : Des principes d'aménagement du territoire en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

ENJEU N°5 : Gouvernance, connaissance et communication

Bien évidemment, le découpage proposé est réducteur par rapport aux réalités de fonctionnement des milieux et du territoire.

Il existe de nombreuses liaisons et interactions entre les enjeux et entre les programmes d'actions, notamment en matière d'aménagement foncier, de maillage bocager, de gestion des zones humides... dont les effets sont sensibles sur les dimensions de gestion quantitative (stockage/alimentation des nappes d'accompagnement des cours d'eau, écrêtement des débits de fuite des eaux pluviales, érosion des sols et littorale...) et de gestion qualitative (épuration/filtrage des eaux brutes, dénitrification,...) des eaux mais aussi sur les services rendus par les milieux aux objectifs de développement socio-économique durable du territoire (tourisme, nautisme,...).

Pour faciliter une lecture transversale complémentaire, des renvois entre programmes d'actions figurent dans la 1^{ère} colonne.

Enjeu n°1 : Gestion qualitative des eaux				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Qualité bactériologique des eaux et activités (littorales)	Les révisions des documents d'urbanisme incluent les études prévues de zonages d'assainissement collectif et individuel (Loi sur l'eau 1992) et adaptation des systèmes d'assainissement pour les extensions d'urbanisation à long terme	Les travaux de mise aux normes et de réduction des pollutions bactériologiques/phosphore du Schéma directeur d'assainissement de LTA + Perros-Guirec sont achevés en 2021 => les effets sur la réduction des pollutions bactériologiques littorales sont significatifs (atteinte générale du bon état)	Extension du schéma directeur d'assainissement à tout le périmètre de LTC	Extension d'un schéma directeur d'assainissement à l'ensemble du SAGE : capacités d'études et d'investissement des communes rurales inférieures => solidarité de financements
		Impact sur le prix de l'assainissement non collectif ANC pour les particuliers => prioriser les zones à enjeu sanitaire (au sens SDAGE) des communes et mobiliser les aides actuelles de l'Agence de l'Eau		
Qualité bactériologique des eaux et activités (littorales)	Arrêté du 06/05/96 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif (traitements des eaux de vidange des fosses ANC) Harmonisation des méthodes de contrôles des ANC sur le périmètre du SAGE Mise en conformité progressive au rythme des transactions immobilières (suivi des mutations par les services Urbanisme en lien avec le SPANC)	Mise en place d'aides incitatives par les collectivités pour la mise aux normes ANC En 2030, 80% de l'A.N.C avec rejets directs au milieu des zones à enjeu sanitaire ont été mis en conformité par leurs propriétaires	Etudier la mise en place de systèmes semi-collectifs, intermédiaires entre STEP et ANC, appropriés dans certaines configurations de hameaux	En 2030, 100% de l'A.N.C des zones à enjeu sanitaire (littoral, captages, têtes de bassin versant,...) ont été mis en conformité par leurs propriétaires (grâce aux aides) Réflexion sur une prise de compétence réhabilitation des ANC (travaux de mise aux normes, entretien, etc.) par les collectivités
Eau de baignade (plages)	Directive 2006 (réalisation des profils d'eau de baignade, programme d'action)	Actualiser les profils d'eau de baignade (suivi qualité d'eau) Analyser les sources de pollutions si classement < bonne qualité	Réaliser les actions nécessaires pour supprimer les pollutions bactériologiques (objectif de classement en <u>bonne</u> qualité) (volets assainissement, milieux aquatiques, etc.)	Réaliser les actions nécessaires pour supprimer les pollutions bactériologiques (objectif de classement en <u>excellente</u> qualité) (volets assainissement, milieux aquatiques, etc.)

Enjeu n°1 : Gestion qualitative des eaux				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Eau de loisir (stade d'eau vive, plan d'eau, etc.)	Recommandations de l'Affset Contrôle sanitaire de l'ARS En cas de pollutions, obligation de mise en place d'un programme de travaux et de gestion active	Programme d'action visant à réduire les pollutions bactériologiques (volets assainissement, milieux aquatiques, etc.)		
Vulnérabilité conchylicole et pêche à pied	Classement des zones conchylicoles (arrêté préfectoral), suivi par l'ARS et la DDTM22	Analyser les sources de pollutions : diagnostic sanitaire 3 zones conchylicoles prof. + zones de pêche à pied (10 communes littorales)	Réaliser les actions nécessaires pour supprimer les pollutions bactériologiques (pour un classement en A) Communication/sensibilisation	
Masse d'eau littorale « Baie de Lannion » : algues vertes, lessivage d'azote et compatibilité entre activités	5 ^{ème} programmes d'actions de la Directive nitrates Règles BCAE de la PAC	Maintien du niveau de financement (des actions des plans algues vertes 2&3 (AELB, Europe-Etat-Région, collectivités locales,...) (volet curatif/volet préventif)	Renforcement du volet préventif Construction d'un PAV 2 et 3 par les acteurs locaux à condition de lever les freins identifiés dans le bilan du PAV 1 Soumis à la forte pression réglementaire de l'Union Européenne et médiatique sur les algues vertes en France, l'Etat durcit le volet réglementaire (arrêté ZSCE spécifique aux BV Lieue de Grève et le territoire accentue les actions vers les « basses fuites d'azote »	Le territoire peut se prévaloir d'avoir maîtrisé la prolifération des algues vertes (« très basses fuites d'azote » : transformation importante de l'agriculture (modes de production et occupation des sols extensifiés) grâce à un programme de mesures de type « Vittel »
		Poursuite des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) « système fourrager »	Adoption volontaire plus forte des MAE « système fourrager »	Adoption généralisée d'une MAE de type « système fourrager » et réduction de la part des cultures annuelles / assolement
Périmètres de protection de captage	Périmètres de protection de captage : faire aboutir l'application du contenu des arrêtés préfectoraux des prises d'eau superficielles contre les risques de pollutions accidentelles (absence de bassins de récupération le long de la RN12)	Périmètres de protection de captage : actualiser les arrêtés de périmètre de protection les plus anciens (échéance 2021) Mise en place d'un suivi des PPC (veille, accompagnement) - schémas d'alerte Poursuite du suivi et de la détection des molécules phytos dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable		

Enjeu n°1 : Gestion qualitative des eaux				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Pollution par les phytosanitaires (+ lien avec l'érosion des sols)	Mise en place du plan Ecophyto 2 annoncé début 2015 : réduction significative des quantités de produits phytosanitaires utilisables par les agriculteurs (objectif annoncée = « division par deux en 2025 »)	Gestion préventive des transferts de produits phytosanitaires par la protection et la gestion du maillage bocager MAE phytos spécifique	L'adoption croissante de l'agroécologie (AEI, Eco-phyto,..) dans les pratiques agricoles amène à une réduction significative des phytosanitaires utilisés sur la Baie de Lannion objectif de réduction de l'utilisation des produits phyto dans la MAE système	
	Loi LABBE (État, collectivités locales et établissements publics) <i>interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts. commercialisation et détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel interdites à partir du 1er janvier 2022 (particuliers)</i> (Collectivités) Impact à venir de l'application de la loi Labbé sur les plans de désherbage communaux=> tendance au « zéro phytos »	(Particuliers) Application de la 2ème génération de la Charte des jardineries (en cours d'actualisation sur le périmètre du SAGE)	(Collectivités) Impact à venir de l'application de la loi Labbé sur les plans de désherbage communaux=> « zéro phytos » réel, yc cimetière, stades,...	
Autres polluants et substances dangereuses (médicaments, antibiotiques, déchets...)	En lien avec le PAMM, l'orientation 10B du projet de SDAGE 2015-2021 et l'objectif de « plaisance durable » du SCOT du Trégor, la réglementation est appliquée dès 2020 : le carénage est obligatoire dans des aires équipées de dispositifs de récupération et de traitement des eaux (plus aucun rejet en mer) Recensement des sites pollués dans le SCOT (volet prévention des risques naturels) Circulaire 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel STEP > 10 000EH (Lannion, Perros-Guirec)	anciens site de prospection minière (uranium): attente des études en cours sur d'anciennes mines Lien avec la politique des déchets des communautés (collectes spécifiques dans les ports ; risque d'effet collatéral de la mise en place d'une tarification incitative sur les décharges sauvages ?)	Faire le lien avec la politique publique de santé-environnement de l'Etat (réduction des prescriptions médicamenteuses : usage domestique et élevage ; retour des périmés en pharmacie,...)	Médicaments : après une analyse de risques, mettre en place un dispositif de suivi plus pointu et généralisé (toutes tailles de STEP

Enjeu n°1 : Gestion qualitative des eaux				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Information / communication / sensibilisation – partage du projet		Améliorer l'accès à l'information du grand public sur la qualité des eaux	Communiquer pour faire comprendre les enjeux/les actions en cours ainsi que les changements attendus des usagers eux-mêmes (principe de responsabilité)	Les collectivités du SAGE sont « fières » de leur politique de l'eau et des milieux aquatiques : elles ne distribuent que de l'eau du réseau public dans les écoles et sur les lieux publics et expliquent pourquoi il faut faire confiance à l'eau du robinet (et économiser sur l'achat d'eau en bouteille)

Enjeu n°2 : Gestion quantitative de la ressource en eau (équilibre dynamique global ressources/usages, y compris biologiques)				
S scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
<p><i>Dans un contexte de changement climatique progressif et sans action particulière, la capacité des bassins versants à remplir chaque année les besoins humains et de fonctionnement des milieux (approvisionnement quantitatif autonome, débits réservés aux milieux, dilution des eaux épurées,...) s'est réduite en 2030</i></p> <p>SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</p>	<p>Application des nouveaux arrêtés portant sur les débits réservés</p> <p>Respect du débit objectif d'étiage (DOE) – SDAGE Loire-Bretagne</p>	<p>Faire évoluer les modèles de calcul des besoins en adduction (et en assainissement collectif) en fonction des changements dans les habitudes de fréquentation (moins de pics de consommation) et notamment des secteurs littoraux à population de résidents secondaires et touristes : règle prudentielle sur les futurs investissements (dimensionnement des dispositifs AEP/AC)</p> <p>Recensement exhaustif des forages privés</p>	<p>Dès 2020, la connaissance de l'ensemble des ressources (débits des sous-BV) et des prélèvements (y.c puits, forages souterrains) est suffisante pour gérer l'équilibre réel entre usagers, en incluant les besoins de vie des espèces en période d'étiage.</p>	<p>Veiller à ce que les besoins ne dépassent pas les capacités des ressources renouvelables => facteur limitant du développement résidentiel par endroits.</p>
<p>Limiter les pertes liées aux réseaux publics et privés (particuliers, entreprises)</p>	<p>Connaître le volume d'eau faisant l'objet d'une demande de dégrèvement de facture (cf. rapports RPQS des structures gestionnaires de l'eau)</p>	<p>(Particuliers/professionnels) Sensibiliser aux fuites après compteur (vérifications régulières au niveau du compteur)</p> <p>(Réseaux publics) Compte-tenu du bon taux de rendement des réseaux, maintien de l'existant avec un taux de renouvellement autour de 0,3% par an</p>	<p>De manière anticipée, les collectivités gestionnaires de l'eau potable entretiennent les réseaux de manière sélective (pose de compteur de sectorisation avec télérelevé, stabilisateurs de pression, renouvellement en lien avec les programmes de voiries...)</p> <p>Taux de renouvellement de 0.3 à 1% par an : impact sur le prix de l'eau</p>	<p>De manière préventive sur les normes sanitaires (ex : chlorure de vinyle monomère de certains tuyaux PVC) et le renouvellement patrimonial des réseaux enterrés, les collectivités gestionnaires de l'eau potable provisionnent pour un taux de renouvellement de 1,3% par an : impact fort sur le prix de l'eau.</p>
<p>Interconnecter les réseaux publics pour sécuriser les secteurs les plus vulnérables</p>	<p>Maintenir tous les sites de productions locaux en bon état de fonctionnement (responsabilisation)</p> <p>Interconnexions récentes SDAEP : - 12 km liaison Yar-Traou long : fait - 14 km liaison Le Rhun-SMKJ fait - syndicat de l'Argoat pour secourir le syndicat de Goas Koll (fait)</p>	<p>Réflexion sur des interconnexions locales (échelle SAGE BL)</p>	<p>Lien avec le SDAEP 29 : « sécurisation de Guerlesquin (en cas de pollution de la ressource) par interconnexion avec l'usine de production de Plouégat-Guérand (SIE du Val de Pen ar Stang) » => impact négatif sur le débit du Guic ?</p>	<p>Scénario 3 du SDAEP 22: raccordement de la liaison du Rhun - syndicat des Traouiero vers l'interconnexion de la Baie –Traou Long (2000m3/j)</p>
<p>1er objectif = réduire la demande (économies d'eau)</p>	<p>Applications des arrêtés sécheresse (Industries)</p> <p>Via l'Agence de l'eau, poursuivre la réduction de consommation d'eau des établissements les plus consommateurs (ex : abattoir Tilly-Sabco de 1 million de m3 /an à 600 000m3/an</p>	<p>(Collectivités) Diagnostiquer les sources d'économies dans les équipements publics (stades, salles de sports, écoles,...) et poursuivre les travaux de remplacement/maintenance.</p> <p>(Particuliers/professionnels) Sensibiliser aux cycles de l'eau, à la gestion quantitative et aux économies d'eau par une politique de communication permanente (« l'eau est rare, contrairement aux apparences »)</p>	<p>(Particuliers) Porter des actions directes jusque dans les foyers sur les dispositifs économes (réducteurs de débit, récupérateurs d'eau pluviale, kit écologiste,...) et sur les comportements.</p>	<p>Rendre obligatoire la mise en place de dispositifs de stockage d'eau de pluie dans les nouveaux logements de particuliers et bâtiments professionnels (récupérateurs enfouis, double circuits) – lien document d'urbanisme</p>

Enjeu n°2 : Gestion quantitative de la ressource en eau (équilibre dynamique global ressources/usages, y compris biologiques)				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
En l'absence de barrages de stockage, le rechargement hivernal des nappes est une des priorités du SAGE (infiltration > ruissellement) <i>Lien avec enjeu N°3 (bocage) et N°4 (gestion des eaux pluviales)</i>			Dans les zones urbanisées, inciter fortement à la gestion intégrée des eaux pluviales dans toutes les communes (infiltration à la parcelle, utilisation pour l'entretien des espaces verts, etc...) au travers des documents d'urbanisme	Politique volontariste de : <ul style="list-style-type: none"> • préservation des fonctionnalités des zones humides (« éponge »), notamment en tête des bassins versants • lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols grâce à la régénération du bocage • diminution des vitesses de ruissellement des eaux pluviales (infiltration, rectification des bassins tampons routiers, dispositifs enherbés,...)
Prévention des crues/inondations <i>Lien avec le maillage bocager</i>	Plan de gestion des risques d'inondation Prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU)	Meilleure connaissance des débits des cours d'eau Sensibiliser à la gestion du risque d'inondation, culture du risque d'inondation Inciter à la mise en place d'un plan « vigicrue »	Gestion préventive de l'érosion des sols (ruissellement, sédiments) : cf. gestion du bocage, des eaux pluviales, des zones humides	
Défense incendie	Etablissement d'un référentiel national puis départemental sous 5 ans par le SDIS + les maires (ou Présidents EPCI)			
Information / communication / sensibilisation – partage du projet		A l'instar de la politique de réduction des déchets, expliquer pédagogiquement pourquoi et comment réduire techniquement sa consommation (changement de comportement)	Pour anticiper et expliquer l'impact positif des actions du SAGE (gestion des réseaux, interconnexions de sécurité, incitation aux économies dans les foyers, intérêt bocage et ZH,...), les collectivités ont engagé des actions permanentes d'animation/ communication auprès des citoyens / consommateurs / contribuables	

Enjeu n°3 : Protection et valorisation des patrimoines naturels, piscicoles et culturels

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Patrimoine naturel et biodiversité	<p>Dans le cadre de projets économiques, industriels (voire infrastructures), rappel de l'objectif minimal de la DCE de non-dégradation des milieux ainsi que de l'ordre des principes « éviter – réduire – compenser »</p> <p>Lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et ses déclinaisons dans les SCOT (Trame Verte et Bleue)</p>	<p>Poursuite des programmes de restauration / entretien des milieux naturels</p>	<p>Préservation des caractéristiques de milieux naturels offrant des habitats remarquables et identifiés au niveau européen (Natura 2000), régional (réservoirs de biodiversité du Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et local</p> <p>Extension des espaces protégés (Natura 2000, espaces naturels sensibles CG22)</p> <p>Accompagnement de la Trame Verte et Bleue des SCOT dans les documents d'urbanisme</p>	<p>Le label « Rivière sauvage » étant un objectif stratégique écologique et de marketing du SAGE pour tous les milieux continentaux (BV Léguer et Lieue de Grève), les collectivités « investissent » pour en respecter tous les critères (protection, rénovation, entretien,...)</p>
Continuité écologique	<p>Achèvement prévisionnel des travaux sur les ouvrages prioritaires « Grenelle » du périmètre du SAGE</p> <p>Réalisation de 50% des préconisations/coûts sur les 70 ouvrages identifiés de l'étude sur la continuité du Léguer et du Guic</p>	<p>Taux d'étagement et taux de fractionnement : pas critiques mais à étudier sur certains tronçons (Guer, Guic,...) dans le cadre de la continuité écologique</p> <p>Indicateurs inadaptés aux petits cours d'eau : acquisition de connaissance complémentaire pour mise en place d'indicateur de la continuité écologique (<i>ex surface modifiée d'habitats</i>)</p> <p>Réalisation de 75% des préconisations/coûts sur les 70 ouvrages identifiés de l'étude sur la continuité du Léguer et du Guic + 30% affluents</p>	<p>Entre le rétablissement de la continuité écologique et la valorisation des patrimoines (moulins, microcentrales hydroélectriques), la majorité des conflits d'usage a pu faire l'objet de compromis acceptable par les parties :</p> <p>Réalisation de 100% des préconisations/coûts sur les 70 ouvrages identifiés de l'étude sur la continuité du Léguer et du Guic+ 60% affluents</p>	<p>Réalisation de 100% des préconisations/coûts sur la totalité des obstacles à la continuité écologique du Léguer et de ses affluents en Liste 2</p>
Gestion concertée des populations piscicoles	<p>Intégration des éléments du Plan Départemental de Gestion Piscicole 22 aux cours d'eau du SAGE Baie de Lannion</p> <p>(gestion patrimoniale des cours d'eau)</p>			

Enjeu n°3 : Protection et valorisation des patrimoines naturels, piscicoles et culturels				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Gestion des têtes de bassin versant	Cf. projet de SDAGE 2016-2021 <i>Projet de SDAGE 2016-2021 (Inventaire des têtes de BV, définition d'objectifs et de règles de gestion adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité, sensibilisation)</i> Projet de loi en cours pour application de la Loi sur l'eau = référence pour la définition des têtes de bassin versant	L'inventaire et la cartographie fine des cours d'eau du SAGE est validée officiellement (document de référence pour la définition des têtes de bassin versant,...)	Action de recherche sur le Guic de l'impact d'un abandon (enrichissement) lié à une moindre utilisation par l'élevage ou d'un maintien en herbe des TBV avec proposition de modes de gestion (projet LIFE)	Appliquer les résultats du projet LIFE à toutes les têtes de bassins versants du périmètre Sage BL
Modalités de protection et de compensation des zones humides <i>Tendance 2030 : Faute d'intérêt économique privé suffisant et sans moyens d'intervention publique, les espaces agricoles peu productifs sont abandonnés</i>	SDAGE Loire-Bretagne Scot Trégor (prescriptions) => intégration dans les annexes cartographiques des documents d'urbanisme communaux d'ici 2020 + mesures compensatoires en cas d'aménagement sans alternative avérée (double de la surface détruite)	L'inventaire des zones humides est achevé fin 2016 Dans les communes où les zones humides sont soumises à une forte pression d'artificialisation, un repérage des zones dégradées susceptibles de servir de compensation (sur le même BV) est obligatoire pour accélérer leur réhabilitation lors des permis d'aménager	Le SAGE prend des dispositions renforcées de limitation de la destruction, affouillement ou drainage des zones humides « dès le 1er m2 »	Encadrer la compensation (délai, localisation, provisions financières,...) de destruction des zones humides dans les procédures de permis d'aménager soumis à la Loi sur l'Eau (article du règlement du SAGE)
Modalités de gestion des zones humides (multi-fonctions : gestion quantitative, épuration des eaux, prévention des inondations et de l'érosion des sols, biodiversité,...)	5ème programme d'actions de la Directive nitrates et Loi sur l'eau Règles conditionnalité PAC	Poursuite du soutien à l'utilisation des espaces agricoles peu productifs (« MAE zones humides ») Mise à disposition de matériels de broyage	Mise en place d'outils par les collectivités (matériel de broyage, récolte, échange foncier, etc.) sur l'ensemble des BV	Reconnaissance économique des services rendus par les zones humides (partenariat collectivités/agriculteurs (acquisition foncière, outils de gestion de type Association de Gestion Pastorale, ...)
		Incitation à la remise en herbe des zones humides cultivées sur la Lieue de Grève (objectif collectif du Plan Algues Vertes) Poursuivre les actions de communication pédagogique sur les fonctions des zones humides pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau et des milieux aquatiques, de l'amont à l'aval des bassins versants	Remise en herbe des zones humides cultivées sur les BV Lieue de Grève (quel levier réglementaire sur les modes d'occupation des sols ?) Incitation à la remise en herbe sur les autres BV	Identification de certaines Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier (ZHIEP) dans le SAGE (validation par le Préfet sous la forme d'un arrêté de (ZSCE) avec Indemnité Compensatrice de Contrainte Environnementale (ICCE)

Enjeu n°3 : Protection et valorisation des patrimoines naturels, piscicoles et culturels				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'actions par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Protection et gestion du maillage bocager (multi-fonctions : eaux pluviales, gestion quantitative, tourisme,...) <i>Tendance 2030 : avec l'agrandissement des exploitations et sans actions publiques, la trame bocagère diminue sensiblement sur le SAGE de la Baie de Lannion</i>	Conditionnalité de la PAC : Surface d'Intérêt Ecologique,...	Prescriptions des SCOT (Trégor & Guingamp) : Identification des linéaires bocagers dans les documents d'urbanisme par Commission communale. Destructures soumises à déclaration préalable. Incitation à la réalisation de Plans de Gestion Bocager chez les exploitants agricoles et les collectivités (bords de route)	Développement de la demande des chaufferies (notamment en lien avec des filières locales, de type Bocagénèse) Filière bocagénèse (charte volontaire de gestion durable du bois de bocage : bûche / plaquettes)	Labellisation de la filière locale durable Politique de régénération qualitatif des talus plantés (dans le cadre de Breizh Bocage) Production et vente chaleur par les collectivités (création d'un service de conception et gestion de chaufferies bois issu de la filière locale durable)
Plans d'eau sur zones humides et/ou cours d'eau <i>NB : Pour des raisons de rentabilité (pas ou peu productions légumières à forte marge, faible potentiel de rendement céréalière...), les retenues collinaires ne se développent pas comme solution aux épisodes secs liés au changement climatique</i>	Mieux connaître les plans d'eau existants (nombre, localisation, surface, densité,...) et estimer leur impact sur la gestion quantitative et sur la biodiversité => a minima application de la réglementation (doctrine de la MISE des Côtes d'Armor = opposition à déclaration pour tout plan d'eau > 1000 m2) sur zones humides et/ou cours d'eau	Limiter l'impact des grands plans d'eau existant sur cours d'eau (déconnexion du cours d'eau, réaménagement, suppression, ...)	Limiter la création de nouveaux plans d'eau (< 500 m2) si impact cumulé avéré (étude préalable) Autorisation de « mare » à définir	
Espèces invasives		Communiquer auprès des opérateurs professionnels des travaux publics et des services des collectivités sur les bonnes pratiques pour limiter la diffusion des deux principales plantes invasives Communiquer auprès des particuliers	Eviter la propagation des espèces invasives (liste locale à définir) Sensibiliser les jardinerie aux espèces invasives locales	Soutenir les recherches en cours pour l'éradication de certaines plantes invasives (<i>herbe de la pampa, balsamine, renouée du Japon, etc.</i>)
Information / communication / sensibilisation – partage du projet	Programme de l'Education Nationale sur l'environnement/cycle de l'eau/...	Renforcer l'explication sur le cycle de l'eau, le rôle des composantes les plus méconnues (zones humides, bocage,...) auprès des acteurs économiques et des élus	Renforcer l'éducation à l'environnement dans les objectifs pédagogiques des écoles primaires et secondaires : explication sur le cycle de l'eau, le rôle des composantes les plus méconnues (zones humides, bocage,...)	Formation des collectivités et des agriculteurs Valoriser le territoire en développant des outils de communication (labels Rivière sauvage, Bocagénèse,...)

Enjeu n°4 : Des principes d'aménagement du territoire en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques

Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'action par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
<p>Planification urbaine et réduction des consommations foncières pour l'habitat/l'économie/les infrastructures</p>	<p>Consolidation des lois sur l'urbanisme SRU, ENL, ALUR, LAAF</p>	<p>Cohérence avec les orientations générales des SCOT Trégor/Pays de Guingamp : maîtriser l'urbanisation en réduisant de moitié le rythme de consommation foncière</p> <p>Les communes réalisent un diagnostic de densification (division des parcelles, renouvellement urbain) et limite le mitage de l'espace (extension en continuité)</p>	<p>Communiquer pour faire comprendre les enjeux/les actions en cours ainsi que les changements attendus en matière de gestion des eaux (infiltrations > écoulements), urbanisme (SCOT) et principes de construction</p>	<p>Lors de leur révision, aller au-delà des dispositions des SCOT du Trégor/Guingamp en termes de consommation de l'espace et sur l'imperméabilisation des sols</p> <p>Promouvoir pédagogiquement auprès des élus / habitants des formes urbaines plus compactes, hauteur des constructions sur plusieurs niveaux (sous-sol ou N+1/2), y.c pour parkings ou locaux tertiaires,...</p>
<p>Imperméabilisation, ruissellement des eaux pluviales, débits de fuite</p> <p><i>Lien avec la gestion du maillage bocager</i></p>		<p>Pour maîtriser le ruissellement des eaux pluviales, les documents d'urbanisme délimitent les zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> • où il est souhaitable de limiter l'imperméabilisation (infiltration prioritaire à la parcelle) • où la création de bassin de stockage est souhaitable <p>définissent les conditions de bonne gestion des écoulements d'eaux pluviales (noues, conception des bassins de stockage en lien avec réserve incendie,...)</p> <p>Mener une réflexion sur les aménagements actuels obligatoires et leur efficacité (ex : bassins de rétention)</p>	<p>Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales, zonages à intégrer dans les documents d'urbanisme (prescription du SAGE), avec financement mutualisé (groupement de commande)</p>	<p>Réaliser des travaux visant à améliorer la gestion des eaux pluviales par infiltration</p>
<p>Maîtrise foncière pour motif environnemental et gestion de l'eau/milieux aquatiques et naturels</p> <p><i>Tendance 2030 : Les difficultés à maîtriser le foncier, les parcellaires et leurs modes d'occupation restent majeures (contradictions entre l'intérêt général, les programmes collectifs et la propriété privée, le marché, la liberté d'entreprendre, le Code rural)</i></p>	<p>Arrêtés préfectoraux PPC sur tous les captages d'alimentation en eau potable (périmètre immédiat acquisition par la collectivité, périmètre rapproché servitudes)</p>	<p>Mettre en œuvre toutes les prescriptions des arrêtés préfectoraux en vigueur dans les PPC</p> <p>Actualiser les arrêtés préfectoraux les plus anciens des PPC (1978, 1986,...)</p>	<p>Accompagnement à la mise en œuvre des prescriptions (sensibilisation, mise à disposition d'outils, suivi agronomique ...)</p>	<p>Pour renforcer la sécurisation qualitative et maîtriser directement l'occupation de certains espaces, les périmètres complémentaires (faisant l'objet de servitudes indemnisées) des principales prises d'eau sont « doublés » (rapport élevé coût/risque acceptable)</p>

Enjeu n°4 : Des principes d'aménagement du territoire en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'action par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Submersion marine	Directive européenne sur les inondations Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI – volet submersion) Prise en compte des risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) Améliorer les connaissances, évaluer la vulnérabilité du territoire (niveau communal)	Consolider les études sur les secteurs à risque de submersion marine et réfléchir conjointement aux mesures de protection/retrait de la côte Financement de travaux d'aménagements spécifiques Sensibiliser à la gestion du risque dans les documents d'urbanisme		Financement d'un programme de rachat/retrait des zones à risque de submersion/érosion par les collectivités
Erosion du trait de côte <i>Lien avec la gestion des eaux pluviales</i>		Veiller à ce que les opérations de défense du littoral soient cohérentes avec la préservation des espaces naturels limitrophes (ex : effets de long terme des enrochements en épis,...)		Financement d'un programme de rachat/retrait des zones à risque de submersion/érosion par les collectivités

Enjeu n°5 : Gouvernance – connaissance et communication				
Scénarios exploratoires du SAGE 2030 : objectifs et programmes d'action par enjeu (dans la logique de chaque scénario)	1er niveau : « La réglementation, seule garante du bon état écologique »	2ème niveau : "Le mieux est l'ennemi du bien" : maintien volontariste de l'existant	3ème niveau : "Pacte territorial" : projet de gestion intégrée de l'eau dans le territoire	4ème niveau : Baie de Lannion : excellence environnementale et anticipation du changement climatique
Gouvernance – animation/suivi général <i>Contexte Loi MAPTAM (compétence GEMAPI), Loi NOTRe,</i>		Mener une réflexion sur les porteurs opérationnels et la cohérence des actions au regard des objectifs et des orientations du SAGE Mener une réflexion sur les conséquences de la Loi MAPTAM (compétence GEMAPI Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les maîtrises d'ouvrages et leurs responsabilités Mettre en œuvre une collaboration avec le SAGE Léon-Trégor pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau côtière Baie de Lannion (cohérence des actions inter- SAGE)	Mettre en œuvre une collaboration avec les SAGE voisins (cohérence des actions inter-SAGE)	Intégration renforcée avec le SAGE Léon- Trégor pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau côtière Baie de Lannion (commission inter-SAGE)
Connaissance		Cf. enjeux précédents	Cf. enjeux précédents	Cf. enjeux précédents
Communication		Cf. enjeux précédents	Cf. enjeux précédents	Cf. enjeux précédents

2.4. Evaluation économique des scénarios exploratoires

L'évaluation économique prend en compte pour chaque scénario des hypothèses raisonnables de coût global par an et sur la durée envisagée, soit **15 ans**, d'ici 2030.

Ces coûts sont déterminés :

- sur la base de **coûts unitaires** déjà identifiés (*sources : SIAEP, Syndicat d'eau départemental, contrats de bassin versant, plan algues vertes,...*)
- en tenant compte d'un **déploiement plus ou moins généralisé du programme d'action** (*renouvellement du réseau d'adduction d'eau, assainissement collectif et individuel, traitement des eaux pluviales...*), y compris parfois pour se mettre en règle avec la réglementation.

Les 4 scénarios de base ont été conçus comme progressifs en fonction du niveau d'ambition retenu et donc cumulatifs. **En conséquence, les coûts s'accumulent d'un scénario à l'autre.** *Ex : le coût du scénario 3 intègre les coûts des 2 autres scénarios (1 et 2).*

NB : Par souci de réalisme avec ce qui est déjà observé, il n'a pas non plus été considéré que les réglementations soient automatiquement suivies des investissements de mise aux normes correspondants. Ainsi des travaux en matière d'assainissement (collectif et non collectif), de rétablissement de la continuité écologique,... ont été placés dans les scénarios de niveau 2, 3 et 4, même s'ils ont - théoriquement - un caractère de base réglementaire.

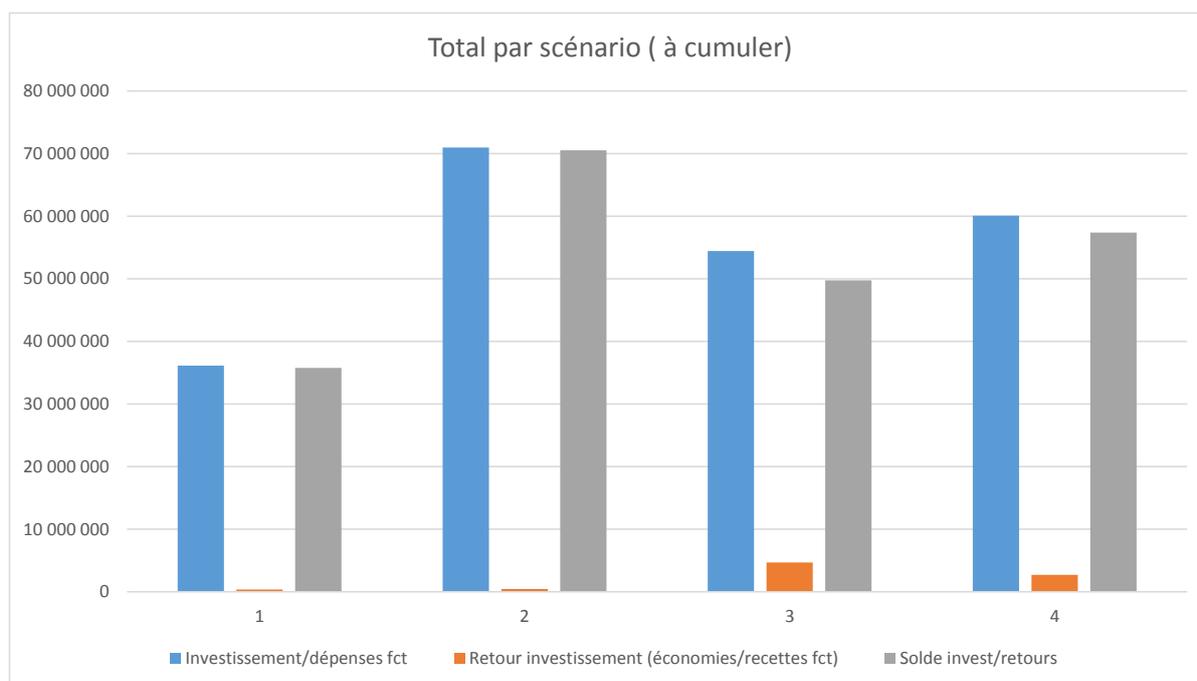
Les coûts pris en compte correspondent le plus souvent à des **investissements**, notamment en équipements (ex réseaux) et en matériel, en tenant éventuellement compte des retours sur investissement, des économies réalisées, ou des bénéfices directs pour le territoire.

Si les services rendus par certaines actions comme les aménagements fonciers, bocagers ou le maintien en herbe de certaines zones sont avérés (contribution à la gestion quantitative, limitation des effets de ruissellement et d'inondation, épuration naturelle des eaux brutes (dénitrification)),... la **limite de l'exercice concerne l'estimation des montants unitaires de ces services rendus sans valeur marchande explicite ou hautement aléatoire à chiffrer** (ex : impacts positifs de l'éradication des échouage d'algues vertes sur le développement touristique, impact de la préservation sur des zones humides sur la gestion quantitative, etc.).

Ces coûts globaux sont bruts et ne tiennent pas compte des sources de financements, privées ou publiques, interne ou externe au territoire du SAGE : collectivités locales (dont conseil départemental, conseil régional), de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat, usagers (particuliers, agriculteurs, entreprises, ...) par le biais

des recettes (vente d'eau, redevance assainissement), ni des mécanismes de mutualisation ou de solidarité au sein du territoire (ex amont /aval).

Enfin, hormis la gouvernance du SAGE, l'ensemble des coûts de fonctionnement des organismes ou institutions en charge des politiques de l'eau sur le territoire du SAGE ne sont pas incluses.



L'engagement au 1^{er} niveau dit « réglementaire » représenterait environ 36 M€ sur 15 ans. Comme il a déjà été précisé ci-dessus, **ce montant est en fait sous-estimé** puisque la répartition de certains investissements (mise aux normes de l'assainissement collectif et des dispositifs d'assainissement individuel ayant un rejet direct au milieu, restauration de la continuité écologique (ouvrages grands migrants), gestion des milieux naturels, etc.) s'est appuyée des bases de probabilité de réalisation et non de leur seul caractère réglementaire théorique.

NB : Si tout ce qui a un caractère réglementaire était affecté au scénario n°1, **son montant serait majoré d'environ 55 M€**, ce qui en ferait le scénario le plus coûteux et diminuerait d'autant les scénarios suivants.

Le scénario 2 (niveau 2) apparaît comme le changement de niveau le plus important (+ 70 M€), soit un total de 106 M€. Sur les 70M€, la moitié a un caractère réglementaire (mise aux normes de l'assainissement collectif et des dispositifs d'assainissement individuel ayant un rejet direct au milieu, restauration de la continuité écologique (ouvrages grands migrants), gestion des milieux naturels, etc.). L'autre moitié correspond à un engagement dans le changement de pratiques agricoles (périmètres de

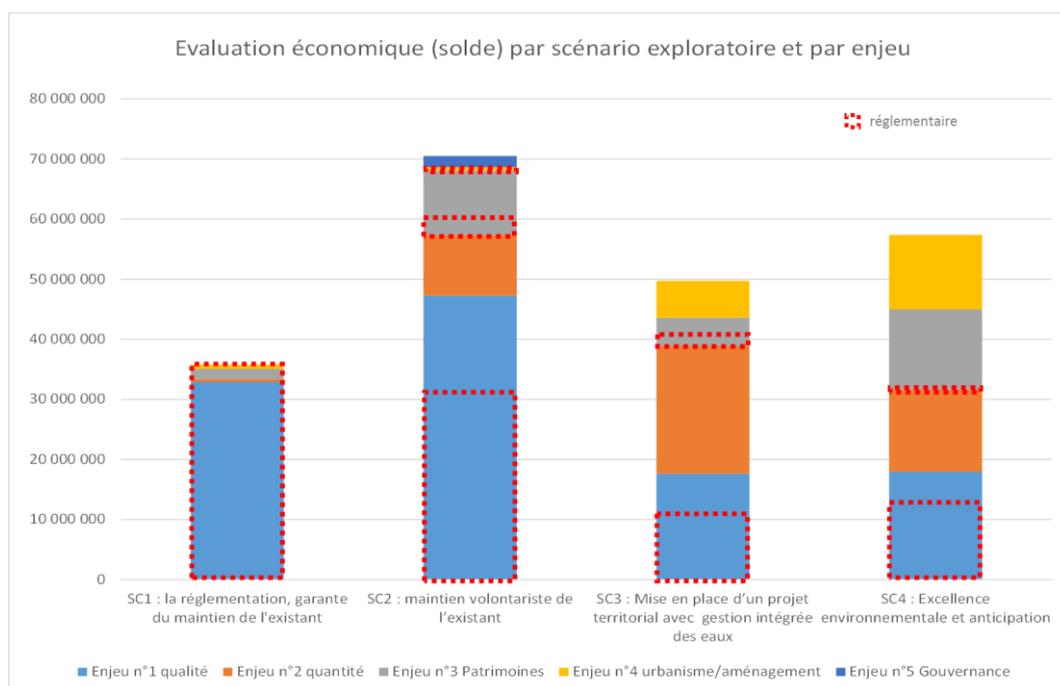
protection de captage, bassins versants algues vertes), dans la gestion des réseaux d'eau potable (renouvellement des réseaux, maintien du bon état des usines de production), dans la gestion du bocage, dans la prévention du risque « submersion marine » et « érosion côtière », etc.

Le troisième scénario représente un engagement supplémentaire de la moitié du niveau 2, c'est-à-dire + 50 M€ où sont intégrés environ 10% d'effet de retours sur investissements en matière de gestion quantitative et d'économies sur certains coûts (ramassage des algues vertes, par exemple), soit un total de 156 M€.

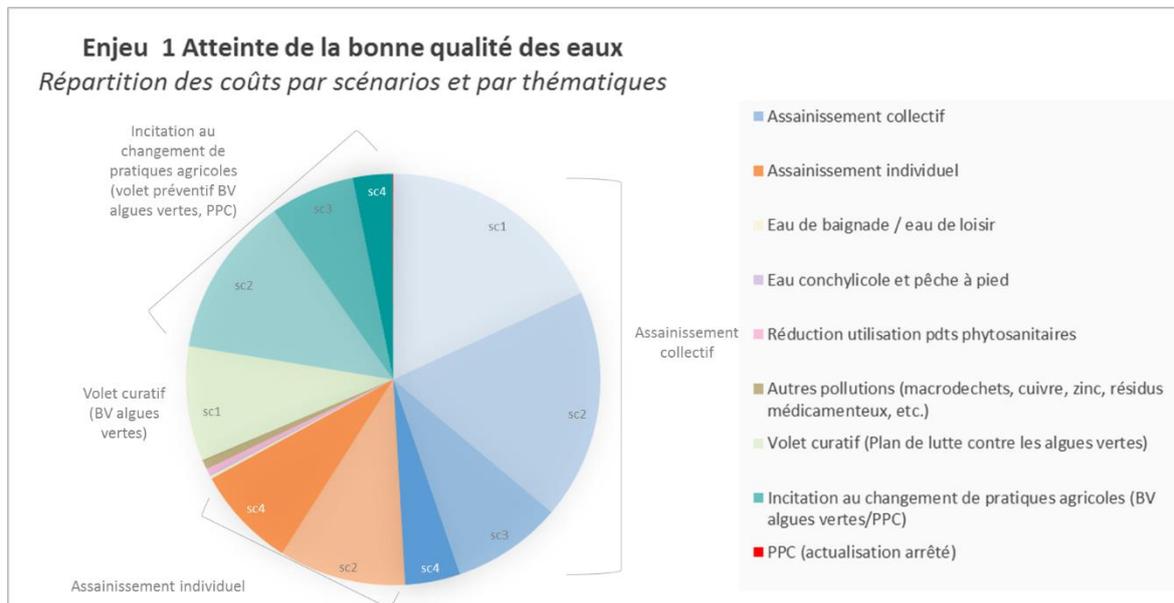
Le scénario 3 correspond à un engagement plus important dans la gestion des eaux pluviales, le renouvellement des réseaux eau potable, les économies d'eau et dans la mise en place de mesures incitatives au changement de pratiques agricoles (*mesures agro-environnementales et climatiques MAEC*).

Le quatrième scénario, le plus exigeant sur la qualité environnementale, exhaustif et anticipateur par rapport au changement climatique, représenterait un solde d'engagement supplémentaire d'environ +58 M€ par rapport au niveau 3, soit un total de 213 M€ sur 15 ans. Dans ce scénario, le niveau d'engagement est important vis-à-vis de la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel, de la gestion des milieux naturels, du changement des pratiques agricoles, de la récupération des eaux pluviales. Ce scénario anticipe le risque de submersion marine et d'érosion côtière (programme de rachat/retrait des zones à risque).

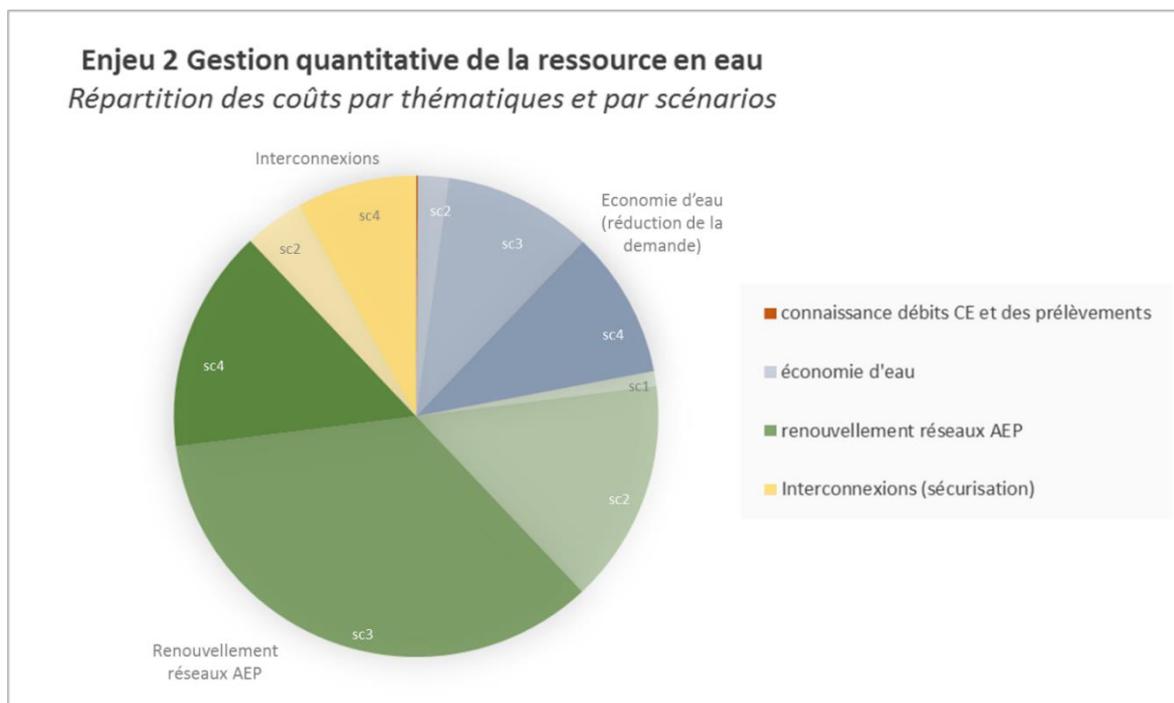
Le graphique ci-dessous ventile les différentiels d'évaluation économique entre les scénarios **par grand enjeu**.



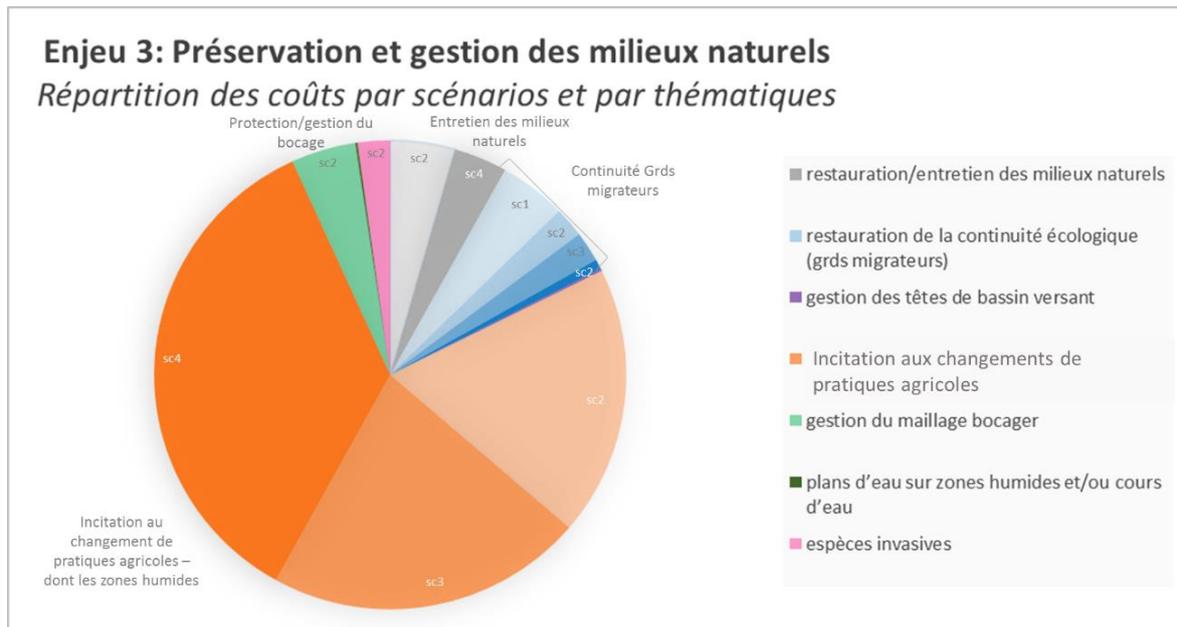
C'est **l'enjeu n°1 de gestion de la qualité des eaux** qui constitue l'engagement financier le plus important (115 M€) des scénarios, notamment de par sa dimension « réglementaire ». Les mesures visant l'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale (lutte contre les algues vertes) ainsi que les mesures visant à assurer une bonne qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable (périmètre de protection de captage) correspondent à un tiers des mesures.



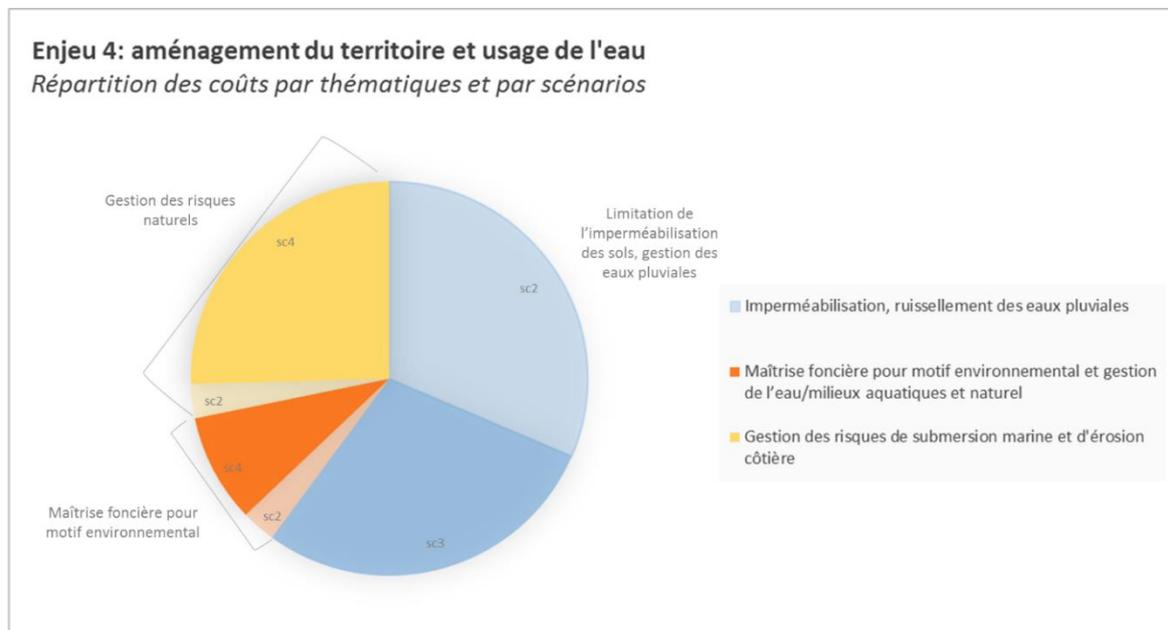
L'enjeu n°2 de gestion quantitative des eaux est significatif dans le scénario n°2 mais c'est à partir du scénario n°3 que la volonté d'un engagement fort et anticipateur sur la sécurité d'approvisionnement, le renouvellement préventif des réseaux et la prise en compte des besoins des milieux à l'étiage se traduit le plus manifestement.



L'enjeu n°3 de protection, de gestion et de valorisation des milieux naturels est significatif au scénario n°2 puis au n°4, dont il est une composante majeure.



Enfin, **l'enjeu n°4 des aménagements cohérents avec les usages de l'eau et des milieux** est de nature réglementaire dans les deux premiers scénarios puis se traduit par des actions concrètes à financer dans les scénarios suivants (gestion des eaux pluviales notamment).



ANNEXE : Probabilisation d'hypothèses structurantes pour la construction de scénarios exploratoires

Construction des scénarios exploratoires 2030 :

Jour 1 (27/02/2015) : Probabilisation d'hypothèses structurantes

Il s'agit d'hypothèses ayant des impacts/conséquences potentiellement forts et qui peuvent être :

- de contexte général (réglementaire, climat, législatif, financier...), externes au territoire
- liées à des choix stratégiques (développement économique, aménagement du territoire, protection des ressources environnementales, services publics, fiscalité locale...), dépendants des acteurs du territoire.

Sauf indication plus précise, nous nous projetons **en 2027/2030 au plus tard/**

Nous nous interrogeons sur la probabilité de **variables structurantes** dans plusieurs domaines, en rapport avec les **futurs possibles du SAGE de la Baie de Lannion**.

Pour le Groupe exploratoire (non décisionnel), il s'agit bien d'une **réflexion prospective** dont le mode de raisonnement est la **PROBABILITE argumentée** (et non pas le souhait, le désir, la décision... qui relèveront de la CLE)

Nous utilisons la grille de positionnement suivante via l'Abaque de Régnier :

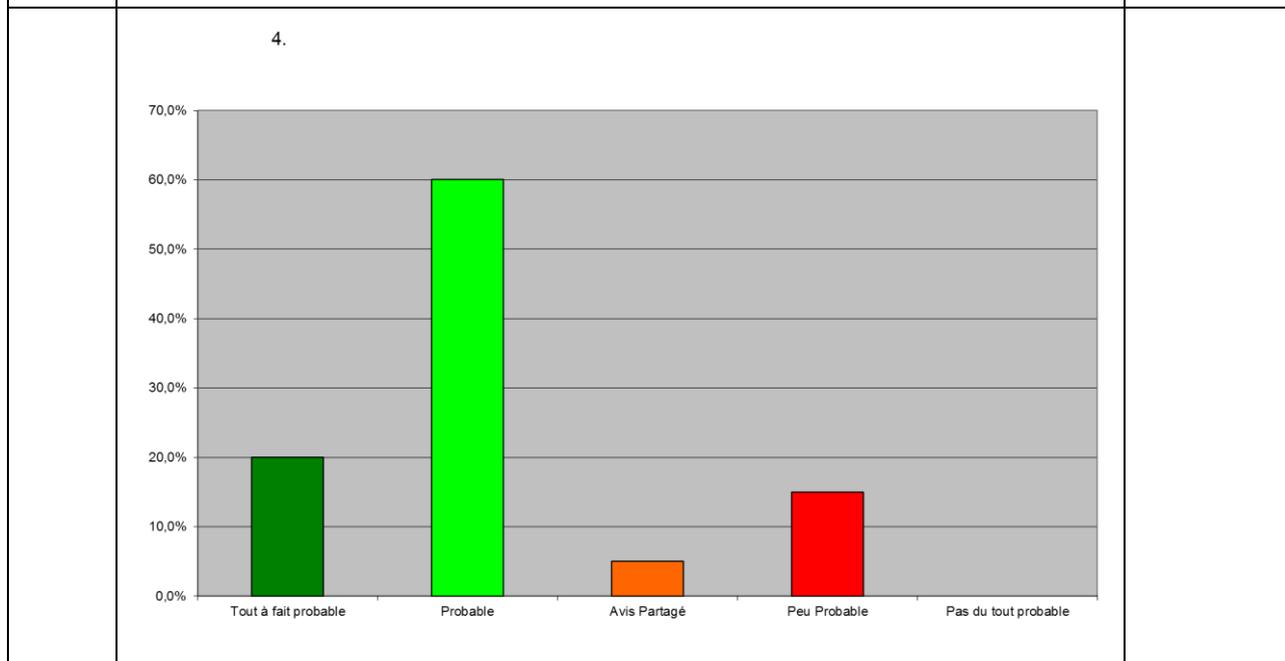
TRES PROBABLE	1	Vert Foncé	(+06)
PROBABLE	2	Vert Clair	(+03)
AVIS PARTAGE	3	Orange	(000)
PEU PROBABLE	4	Rouge Clair	(-03)
PAS DU TOUT PROBABLE	5	Rouge Foncé	(-06)
SANS OPINION	6	Blanc	(000)

01	Avec la tendance au vieillissement de la population rurale et littorale, l'évolution totale de la population est restée modérée (+10% maxi) en 2030													
	<p>1.</p> <table border="1"> <caption>Data from Bar Chart</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	40,0%	Probable	40,0%	Avis Partagé	20,0%	Peu Probable	0,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	40,0%													
Probable	40,0%													
Avis Partagé	20,0%													
Peu Probable	0,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est déjà ce qui se passe • Territoire très attractif surtout en zone littorale : prendre en compte les pics estivaux 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce sera différent selon les zones ; 10 % (maxi) ce serait déjà beaucoup et pas « modéré » • L'espérance de vie va chuter, et on n'est pas à l'abri d'un accident grave 													

02	<p>Dans un contexte de changement climatique progressif et sans action particulière, la capacité des bassins versants à remplir <u>chaque année</u> les besoins humains et de fonctionnement des milieux (approvisionnement quantitatif autonome, débits réservés aux milieux, dilution des eaux épurées,...) s'est réduite en 2030</p>													
	<p>2.</p> <table border="1"> <caption>Probabilité des scénarios</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>60,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>7,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	20,0%	Probable	60,0%	Avis Partagé	13,0%	Peu Probable	0,0%	Pas du tout probable	7,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	20,0%													
Probable	60,0%													
Avis Partagé	13,0%													
Peu Probable	0,0%													
Pas du tout probable	7,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • On entreprend déjà des choses dans ce sens (ex : travaux de réduction des fuites, entretien des zones humides... pour les débits réservés). Pas de gros changements à prévoir d'ici 2030. • Conclusions similaires des syndicats d'eau potable dans le SDAEP 22 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Echéance trop courte pour le changement climatique (et manque de données). Horizon 2050 ? 													

03	Dès 2020, la connaissance de l'ensemble des ressources (débits des sous-BV) et des prélèvements (y.c puits, forages souterrains) est suffisante pour gérer l'équilibre réel entre usages, en incluant les besoins de vie des espèces en période d'été.													
<div style="text-align: center;">3.</div> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>27,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>53,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	20,0%	Probable	27,0%	Avis Partagé	53,0%	Peu Probable	0,0%	Pas du tout probable	0,0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	20,0%													
Probable	27,0%													
Avis Partagé	53,0%													
Peu Probable	0,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de connaissance sont une priorité pour mieux gérer • La recherche a déjà fait des travaux sur les eaux souterraines et superficielles 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les phénomènes de circulation pour les eaux souterraines sont encore mal connus (différence avec les eaux de surface) ; il faudra plus de 5 ans pour avoir une connaissance puis des informations suffisantes pour une gestion globale • Au-delà de 2020, risque de perturbations de plus en plus brutales 												

04 L'interdépendance des enjeux qualitatifs et quantitatifs entre l'amont et l'aval des bassins versants du SAGE et les fonctions différenciées de certains espaces (têtes de bassin versant, zones humides, maillage bocager...) pour le bon état global de la masse d'eau sont reconnues, ainsi que le différentiel de potentiel financier des collectivités => un **mécanisme de solidarité inter-territoriale** est mis en place pour la gestion des espaces, les investissements de mise aux normes des STEP, ANC,...

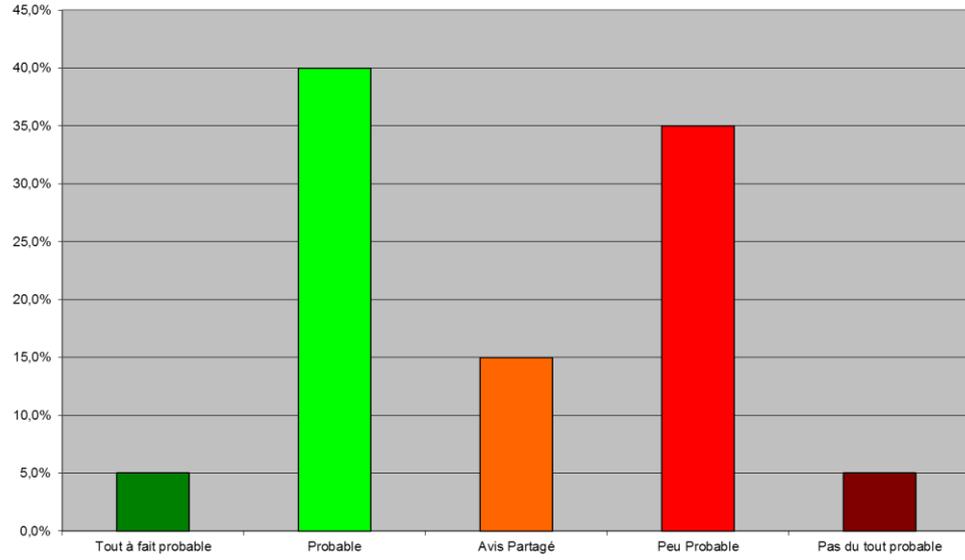


Arguments probabilité :

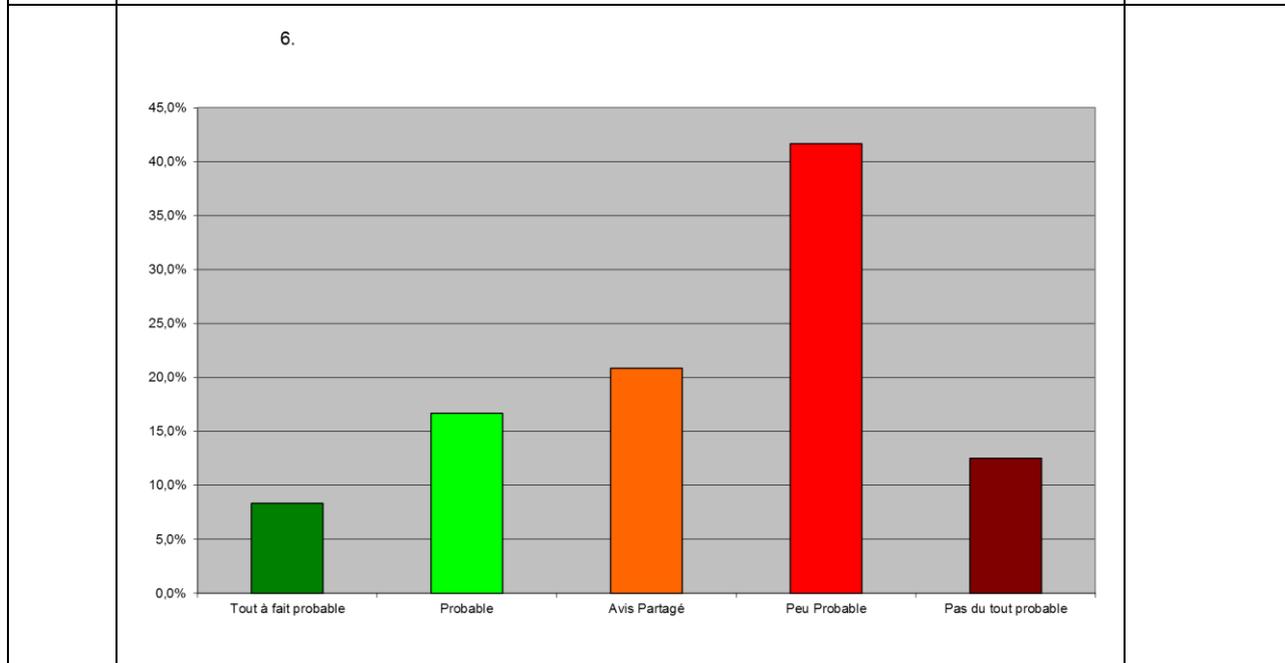
- On n'a pas le choix ; ça s'impose ! mais c'est aussi de notre responsabilité
- C'est déjà le cas pour certains plans d'action (Ex Contrat de BV Léguer)
- Conscience des convergences et des interdépendances. Discussion en cours entre collectivités.
- La « Gestion par bassin » est une des idées premières des Agences de l'Eau

Arguments improbabilité et indécision :

- Les actions sont orientées plutôt par l'aval (agglomération et villes de bord de mer)
- « Solidarité interterritoriale » encore moins facile si moins d'argent demain

05	A partir de 2020, les effets des textes de lois (SRU, ENL, ALUR,...) et des documents de planification de l'urbanisme locaux (SCOT, PLU,...) se traduisent par une division par deux du rythme d'artificialisation des sols (à vocation résidentielle ou économique)													
	<p>5.</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>5,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>15,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>35,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>5,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	5,0%	Probable	40,0%	Avis Partagé	15,0%	Peu Probable	35,0%	Pas du tout probable	5,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	5,0%													
Probable	40,0%													
Avis Partagé	15,0%													
Peu Probable	35,0%													
Pas du tout probable	5,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La multiplication des lois sur l'urbanisme va dans ce sens, avec un impact déjà fort 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ça va dans le bon sens, mais pas ou peu probable à cette échéance de temps (2020) (inertie des réactions), notamment les PLU communaux voire intercommunaux • On fait des lois sur le « contrôle » de l'urbanisation, notamment commerciale (imperméabilisation des parkings, ...), mais elles ne sont pas appliquées et difficiles à appliquer (bitumage des aires privées) • On urbanise encore de manière importante notamment « pour l'économie » (zones commerciales le long des routes et voies d'accès) 													

06 L'évolution du contexte agricole (prix mondiaux plus volatils, fin des quotas laitiers...) et des structures (agrandissement, automatisation/robotisation,...) a renforcé d'une part **l'intensification des surfaces destinées à l'élevage (moins d'herbe, plus de cultures) et une plus grande « végétalisation »** sur les deux bassins versants.



Arguments probabilité :

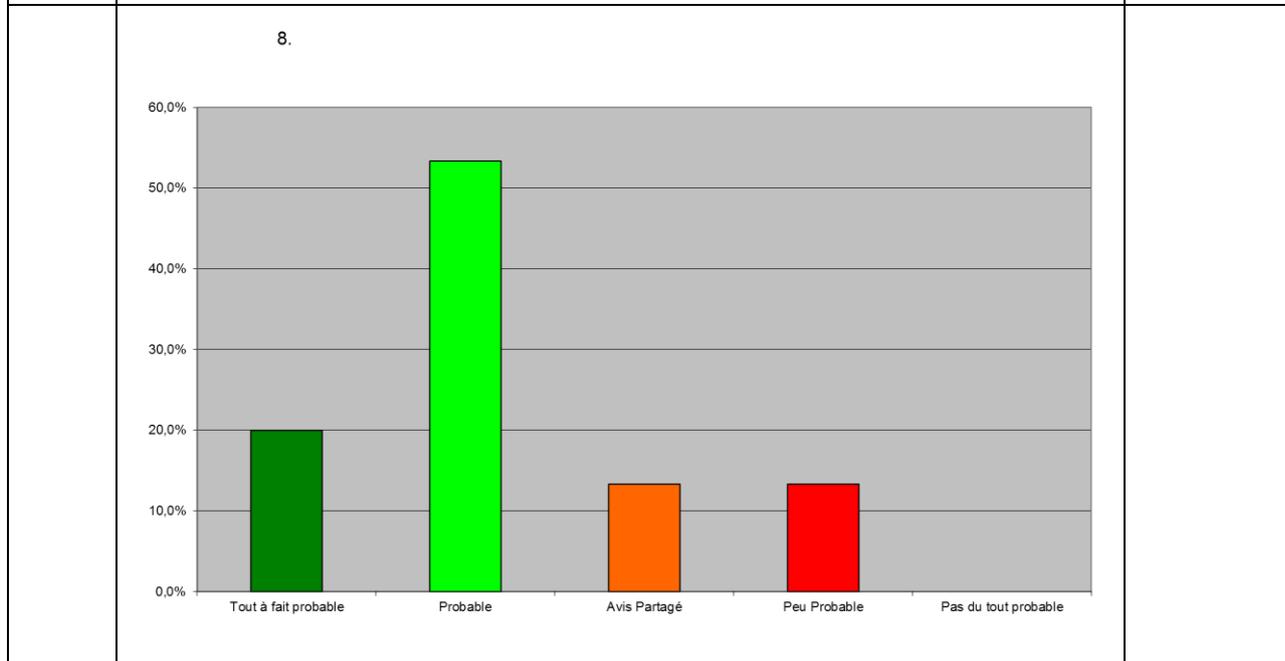
- On va vers l'agrandissement des fermes, vers une concentration des élevages, des terres avec une intensification.... (également possible en herbe)
- C'est déjà le cas, et ça va très vite.... Cela risque même de s'accroître avec les incertitudes économiques et des investissements risqués
- Le Grand Ouest a un gros potentiel laitier selon les transformateurs et la profession (Plan d'avenir lait)

Arguments improbabilité et indécision :

- « Végétalisation » : évolution peu probable sur notre zone, qui reste une terre d'élevage (peu de potentiel en grandes cultures)
- Avec la volatilité des prix du lait, il faut que chaque exploitation optimise ses coûts de production (pas d'agrandissement à tout prix)
- Cf Etude CER

07	<p>En l'absence de barrages de stockage, le rechargement hivernal des nappes est une des priorités du SAGE, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préservation des fonctionnalités des zones humides (« éponge »), notamment en tête des bassins versants • la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols grâce à la régénération du bocage • la diminution des vitesses de ruissellement des eaux pluviales (infiltration, rectification des bassins tampons routiers, dispositifs enherbés,...) 													
	<p>7.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>67,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	20,0%	Probable	67,0%	Avis Partagé	7,0%	Peu Probable	7,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	20,0%													
Probable	67,0%													
Avis Partagé	7,0%													
Peu Probable	7,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Très large accord sur le rechargement des nappes en hiver 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • « barrage » différent de « retenue collinaire » 													

08	De manière préventive et anticipée sur les besoins de financement du renouvellement des réseaux enterrés (fuites, fonte,...), les structures gestionnaires de l'eau potable ont doublé les provisions budgétaires de 0,5%(200 ans) à 1,25% (80 ans) par an => impact fort sur le prix de l'eau	
----	--	--



Arguments probabilité :

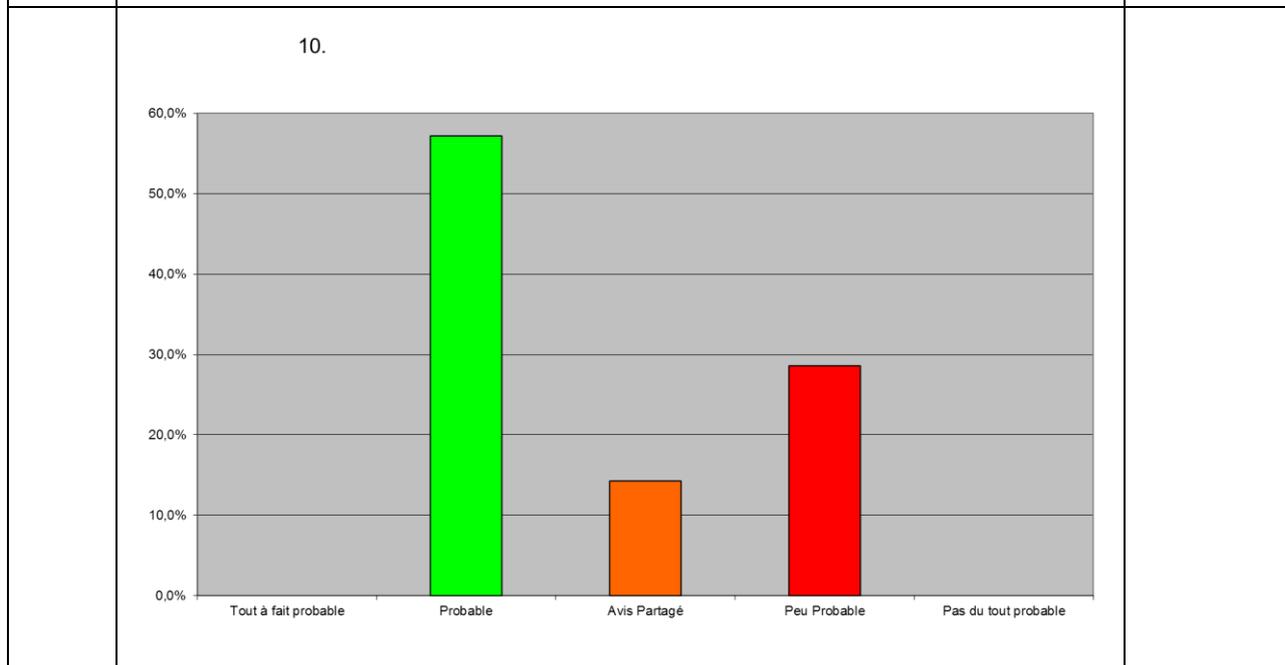
- Le renouvellement des réseaux est indispensable et « obligatoire » ; il faudra aller plus vite dans l'investissement (plus que l'extension des réseaux) pour rattraper le retard pris. Un schéma directeur sur le SAGE.
- Le processus est déjà bien engagé avec une mutualisation des coûts (ex : Syndicat Traou long)
- Certains petits syndicats d'eau le pourront-ils ? y survivront-ils (Goas koll,...) ?

Arguments improbabilité et indécision :

- L'indicateur de perte linéaire est plus important que l'âge des réseaux
- Ces investissements auront un impact sur le prix de l'eau. Les collectivités auront-elles les capacités financières ? Vont-elles annoncer les conséquences de leur choix ?
- L'eau est un bien de première nécessité : il y a des limites à son augmentation pour les ménages

09	<p>Pour anticiper et expliquer l'impact positif des actions du SAGE (gestion patrimoniale des réseaux, interconnexions de sécurité, baisse des consommations unitaires par foyer, incitation aux économies dans les foyers, rechargement des nappes grâce au bocage,...), les collectivités ont engagé des actions permanentes de communication pédagogique auprès des citoyens/consommateurs/contribuables</p>													
	<p>9.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>50,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>35,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>15,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	50,0%	Probable	35,0%	Avis Partagé	15,0%	Peu Probable	0,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	50,0%													
Probable	35,0%													
Avis Partagé	15,0%													
Peu Probable	0,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le mouvement est engagé mais il devra être amplifié, notamment auprès des scolaires 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le changement des comportements demande de la durée (inertie), par la persuasion et sans autres contraintes... ou avec un signal prix ?! quels sont les effets de ces campagnes sur la consommation d'eau en baisse (références sur le territoire ? et par foyer ?) NB : l'évolution positive est aussi due aux nouveaux équipements plus efficaces Attention au biais de la décohabitation des ménages (baisse statistique moyenne par foyer) 													

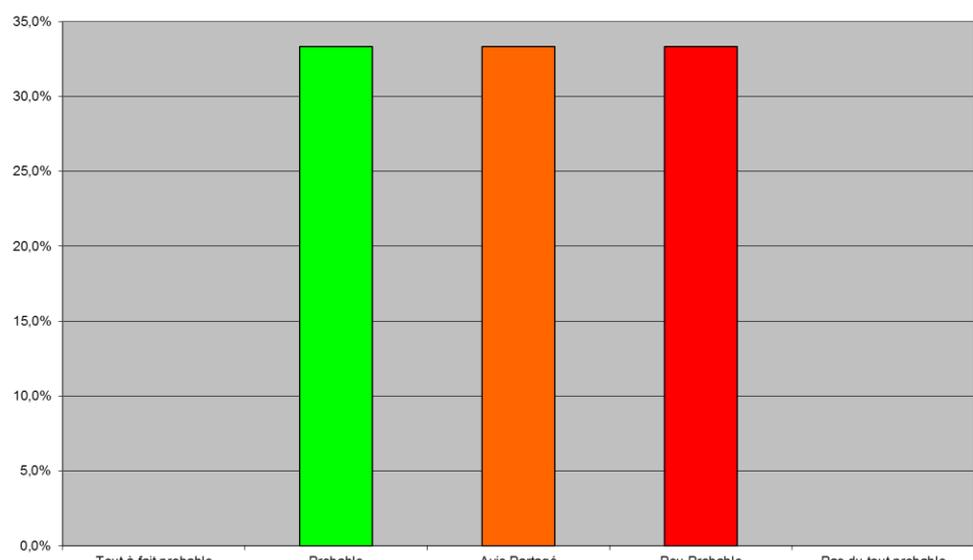
10	Les collectivités du SAGE sont « fières » de leur politique de l'eau : elles distribuent de l'eau du réseau dans les lieux publics (restauration, scolaire,...) et expliquent pourquoi on peut faire confiance à l'eau du robinet (et économiser l'achat d'eau en bouteille)	
----	---	--

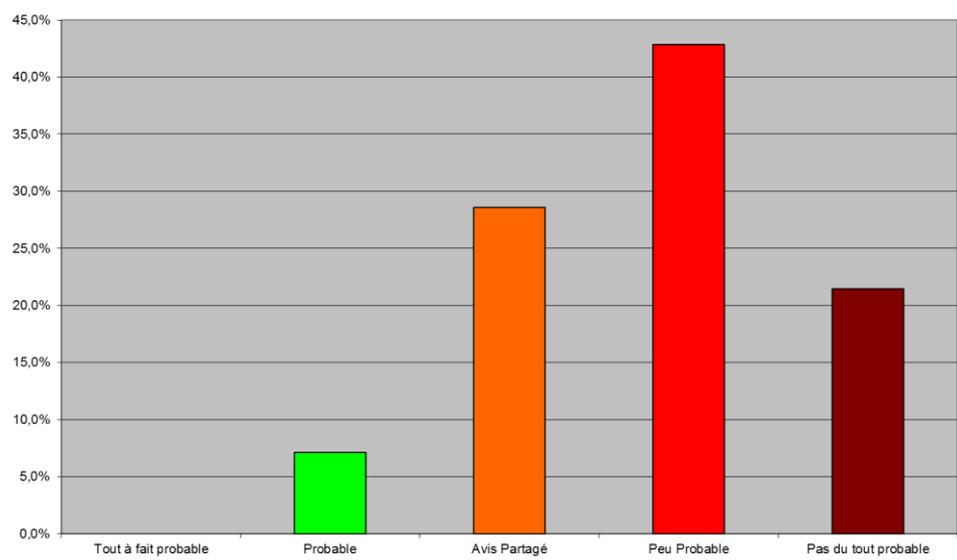


<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise de conscience est bien amorcée (travail auprès des scolaires) • La qualité de l'eau distribuée est bonne et très surveillée : il ne faut pas rajouter des peurs ou psychoses en plus... • Les élus en sont fiers... (mais quid du grand public ?) et ils doivent assumer leurs ambitions en matière de qualité de l'eau • C'est une façon d'amortir l'augmentation prévisionnelle du budget eau en économisant sur les bouteilles inutiles 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de réserves sur la prise de risque de l'eau distribuée : les critères de potabilité de l'eau en 2030 seront peut-être différents d'aujourd'hui • « on n'est pas à l'abri d'un accident » ou de problèmes immédiats (eau trop chlorée) ou à terme (substances dangereuses, nouvelles molécules, médicaments,...)... surtout pour les enfants, femmes enceintes, personnes malades,...
--	--

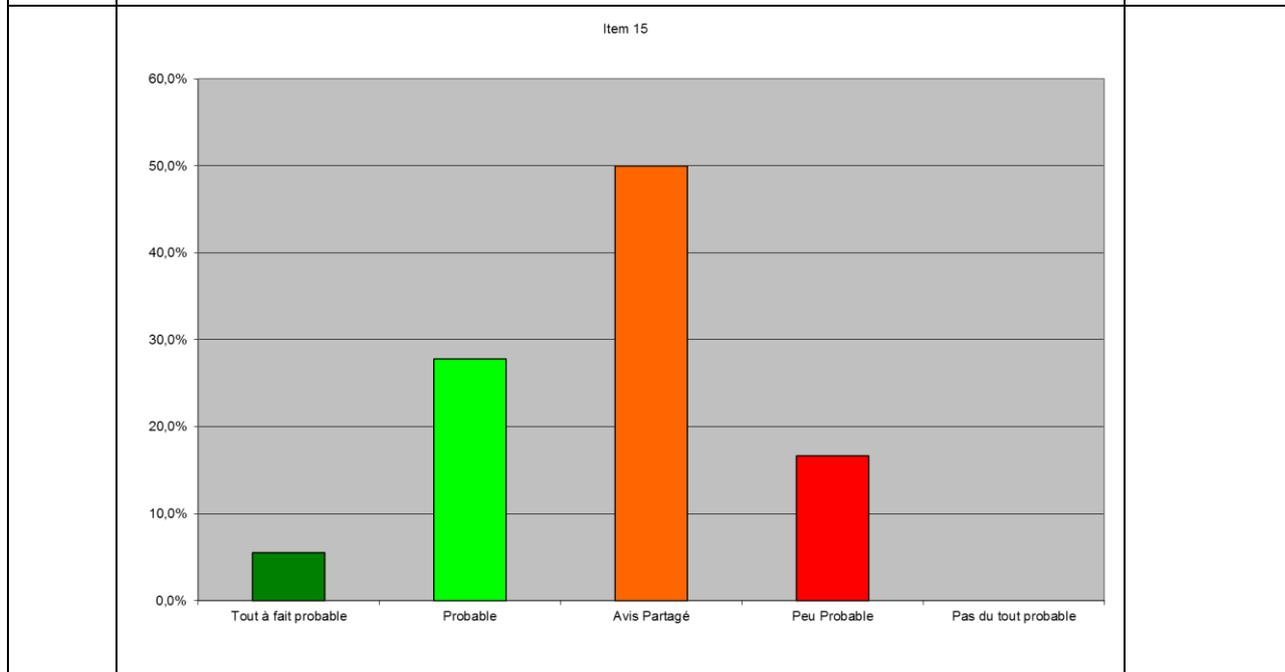
11	Les travaux de réduction des pollutions bactériologiques du Schéma directeur d'assainissement de LTC + Perros-Guirec sont achevés en 2021 => les effets sur la réduction des pollutions bactériologiques littorales sont significatifs (atteinte du bon état)													
	<p>11.</p> <table border="1"> <caption>Probabilité des effets de la réduction des pollutions bactériologiques littorales</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>~5,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>~38,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>50,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>~5,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	~5,0%	Probable	~38,0%	Avis Partagé	50,0%	Peu Probable	~5,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	~5,0%													
Probable	~38,0%													
Avis Partagé	50,0%													
Peu Probable	~5,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Normalement les résultats en matière d'assainissement sont rapides 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui pour l'assainissement collectif mais il y a aussi l'A.N.C qui évoluera moins vite : 2021 = trop tôt pour effets ? 													

12	En 2021, 80% A.N.C des zones à enjeu environnemental ont été mis en conformité par leurs propriétaires													
	<p style="text-align: center;">Item 12</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 12 Bar Chart</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>53,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>13,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	0,0%	Probable	20,0%	Avis Partagé	13,0%	Peu Probable	53,0%	Pas du tout probable	13,0%	
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	20,0%													
Avis Partagé	13,0%													
Peu Probable	53,0%													
Pas du tout probable	13,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si on investit autant dans l'assainissement collectif (42 M€), il ne faut pas être laxiste sur la contamination des ANC et faire appliquer les textes avec les subventions de mise en conformité (yc pour les résidents secondaires) 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021 : trop tôt pour 80% de mise en conformité • De vrais blocages dans certains lieux (sous-sol granitique, âge des habitants, moyens financiers) • On aura du mal à prouver l'enjeu environnemental et son zonage, qui est possible dans le nouveau SDAGE 													

13	<p>Dans un contexte démographique et financier en baisse, les collectivités rurales de l'amont du Léguer (même élargies) ne parviennent pas à moderniser leurs équipements de production-distribution ou d'assainissement de l'eau (ANC, STEP)</p>													
	<p style="text-align: center;">Item 13</p>  <table border="1"> <caption>Data for Item 13 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>~33,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>~33,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>~33,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	~33,0%	Avis Partagé	~33,0%	Peu Probable	~33,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	~33,0%													
Avis Partagé	~33,0%													
Peu Probable	~33,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque collectivité ne pourra pas continuer à se débrouiller seule • La réforme territoriale va aussi s'occuper des milliers de syndicats intercommunaux • Nombre et coût des ANC à mettre aux normes encore plus importants 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains syndicats d'eau (Traou long) ont déjà provisionné depuis plusieurs années • Situations très différentes entre structures de gestion eau potable / assainissement 													

14	<p>Pour pallier la moindre présence des services de l'Etat, les collectivités locales (en lien avec d'autres organisations de type AAPPMA, FD pêche,...) ont rétabli/financé des postes de « garde assermenté » pour faire appliquer toutes les lois et réglementations</p>													
<p style="text-align: center;">Item 14</p>  <table border="1" data-bbox="319 425 1276 985"> <caption>Data for Item 14 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>28,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>43,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>21,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	0,0%	Probable	7,0%	Avis Partagé	28,0%	Peu Probable	43,0%	Pas du tout probable	21,0%
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	7,0%													
Avis Partagé	28,0%													
Peu Probable	43,0%													
Pas du tout probable	21,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec tous les investissements, dépenses d'actions des collectivités, il serait bien de contrôler les résultats 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Etat se recentre sur ses missions de régulateur • La Police de l'eau et l'ONEMA existent, même si leur action est parfois limitée à la demande des élus locaux • Ce sont des métiers à risque • Ce n'est pas aux collectivités de faire la police et de se substituer à l'Etat 													

15	La dynamique d'engagement réciproque (agriculteurs et collectivités) vers une baisse des teneurs en nitrates dans les eaux brutes, l'accompagnement d'actions de coopération-contractualisation (méthanisation, MAE, circuits courts,...) ET les efforts de traitement curatif (ramassage quotidien des algues échouées) ont permis de réduire significativement les dangers et nuisances des algues vertes (sans les éradiquer totalement)	
----	--	--



Arguments probabilité :

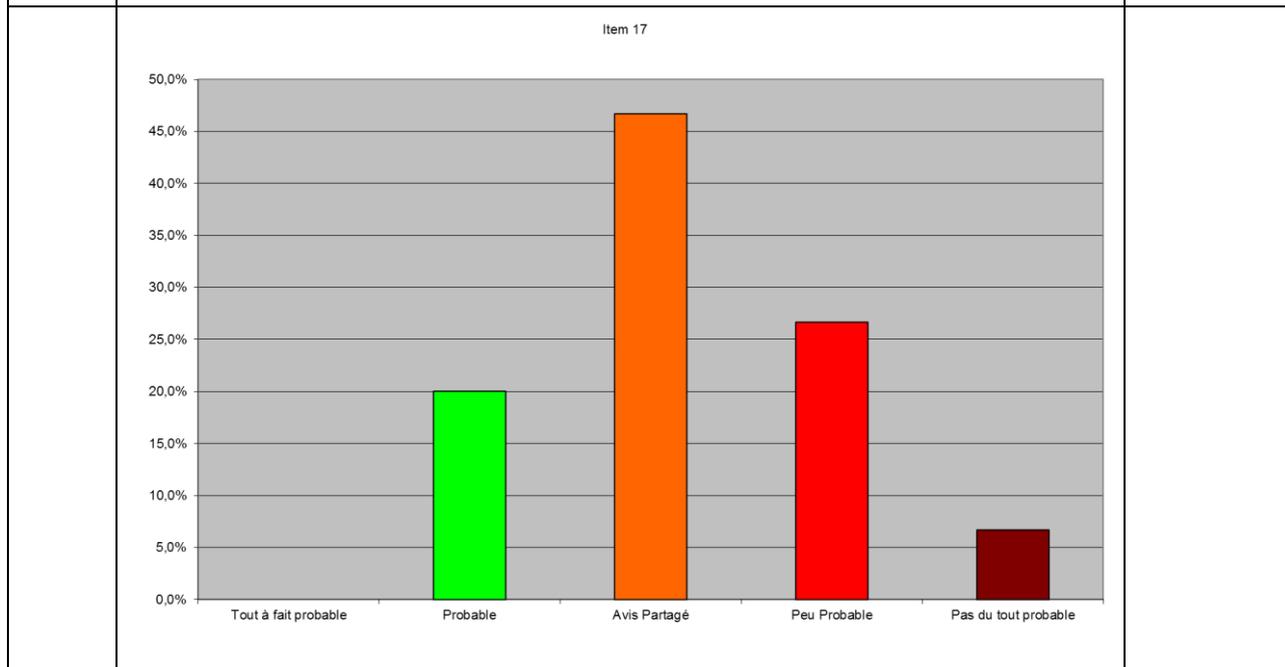
- Tendances actuelles à la baisse => effets plus nets d'ici 10-15 ans

Arguments improbabilité et indécision :

- Le phénomène des algues vertes est en croissance sur tout le littoral français
- Scepticisme sur l'engagement réel dans le changement des pratiques + contexte de marché favorisant l'intensification demain
- Temps de réaction long : 2030 suffisant ?

16	<p>La dynamique d'engagement volontaire des agriculteurs vers des changements de pratiques permettant la poursuite de la baisse des teneurs en nitrates donne des signes de découragement collectif, face à un objectif de très basses fuites d'azote (10 mg/l dans les cours d'eau) jugé « trop difficile à atteindre dans les faits »</p>													
	<p style="text-align: center;">Item 16</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 16 Probability Chart</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>47,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	47,0%	Avis Partagé	40,0%	Peu Probable	13,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	47,0%													
Avis Partagé	40,0%													
Peu Probable	13,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de réaction long : difficile de rester motivés aussi longtemps sans voir de progression concrète • Difficultés socio-économiques des exploitants, yc charge de travail, prioritaires sur l'environnement 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif bien intégré par les acteurs du territoire 													

17 Sous l'œil de l'U.E et au travers des PAV 2 et 3, **l'Etat et les collectivités du SAGE se donnent les moyens réglementaires et financiers d'atteindre l'excellence environnementale** : le Léguer est en très bon état écologique et la Lieue de Grève a éradiqué les échouages d'algues vertes.
PS : Pour cela, le manque-à-gagner économique lié à l'obligation de sous-fertilisation des très basses fuites d'azote (plafonnement des apports totaux par arrêté ZSCE) est compensé par des indemnités financées majoritairement par le niveau local (démarche des captages d'eau de Munich)



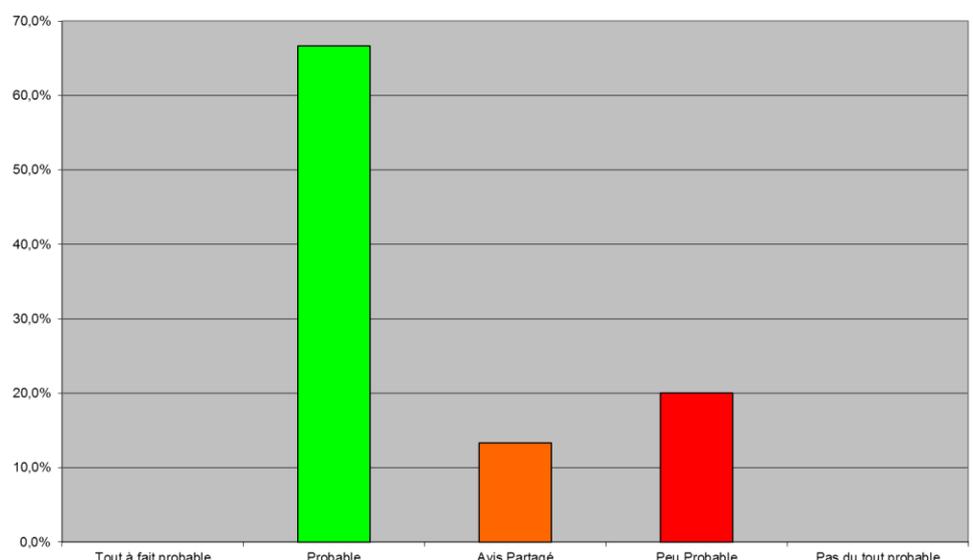
Arguments probabilité :

- Le PAV fait partie du paysage maintenant
- La pression règlementaire ne faiblira pas venant de l'Europe

Arguments improbabilité et indécision :

- Les raisons économiques vont primer sur l'environnement
- Pour le 1er PAV, on avait le budget mais pas les outils réglementaires. Demain on aura plus le budget... et peut-être toujours pas les outils réglementaires
- La volonté de l'Etat est moins sensible qu'il y a 5 ans
- Les contrôles de la réglementation existante sur l'azote ne sont toujours pas ciblés, ce qui conforte les « résistants »

18	Malgré des « bonnes années » (sans algues vertes), l'activité touristique sur la baie de la Lieue de Grève reste contrariée par des dégradations aléatoires du phénomène des algues vertes, dont certains facteurs ne sont pas maîtrisables (températures, météo,...)													
	<p style="text-align: center;">Item 18</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 18 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>67,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	67,0%	Avis Partagé	20,0%	Peu Probable	13,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	67,0%													
Avis Partagé	20,0%													
Peu Probable	13,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact assez immédiat sur la fréquentation des locaux 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le paramètre « soleil » est aussi important que les algues vertes sur le tourisme • Pour les touristes d'ailleurs, l'image est mauvaise pour un bon moment 													

19	Avec les objectifs et programmes d'actions du SAGE et des collectivités locales, le prix consolidé de l'eau potable + assainissement collectif est en forte augmentation (+/- 50%, soit 6-7€/m3 « adduction + assainissement »)													
<p style="text-align: center;">Item 19</p>  <table border="1" data-bbox="319 425 1292 985"> <caption>Data for Item 19 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>67,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	67,0%	Avis Partagé	13,0%	Peu Probable	20,0%	Pas du tout probable	0,0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	67,0%													
Avis Partagé	13,0%													
Peu Probable	20,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En Euro courant, c'est probable • Vu ce qui a été dit précédemment sur les réseaux et l'assainissement 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6-7 €, ce sera trop élevé pour le ménage moyen. Il faudra des subventions externes. • La régie est un moyen de maîtriser ces coûts • Remise en cause de la tarification au m3 ? progressivité ? 												

20	Dans le cadre de l'objectif de « plaisance durable » du SCOT du Trégor, la réglementation est appliquée dès 2020 : le carénage est obligatoire dans des aires équipées de dispositifs de récupération/traitement des eaux (plus aucun rejet en mer)													
<p style="text-align: center;">Item 20</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>33,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>7,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	40,0%	Avis Partagé	20,0%	Peu Probable	33,0%	Pas du tout probable	7,0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	40,0%													
Avis Partagé	20,0%													
Peu Probable	33,0%													
Pas du tout probable	7,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est déjà le cas dans un port moyen comme Lézardrieux : aire pour 16 bateaux pour un prix abordable de 150 € pour un bateau de 7 m • Faire des stations pour plusieurs ports. Où ? • Il existe des échéances réglementaires 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les ports / mouillage ne seront pas équipés • Volonté pas partagée sur un sujet sensible • Déficit de contrôle technique sur les bateaux 												

21	L'obtention du label national « Rivière sauvage » (cours d'eau patrimoniaux en <u>très</u> bon état écologique) est considéré comme un objectif stratégique écologique et de marketing du territoire													
	<p style="text-align: center;">Item 21</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 21 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>33,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	40,0%	Probable	33,0%	Avis Partagé	13,0%	Peu Probable	13,0%	Pas du tout probable	0,0%	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	40,0%													
Probable	33,0%													
Avis Partagé	13,0%													
Peu Probable	13,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas nécessaire de renforcer l'objectif actuel de continuité : critère du label compatible avec les caractéristiques de la vallée du Léguer 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 													

22	Le tourisme halieutique est devenu une composante à part entière du développement de l'offre touristique de la Baie de Lannion et du Trégor													
<p style="text-align: center;">Item 22</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>53,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>13,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>1,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	13,0%	Probable	53,0%	Avis Partagé	20,0%	Peu Probable	13,0%	Pas du tout probable	1,0%
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	13,0%													
Probable	53,0%													
Avis Partagé	20,0%													
Peu Probable	13,0%													
Pas du tout probable	1,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déjà en cours (cf. plaquette de promotion touristique LTC) • Suite au passage à l'émission « Des racines et des ailes », afflux de demandes de visite avec guide à BIET pour s'immerger dans la nature et découvrir les patrimoines • Pas seulement pour le saumon mais toute la pêche côtière 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation des Taux Autorisés de Capture (TAC) limitée à 40 prises au printemps pour le saumon sur le Léguer • Difficultés « sur le terrain » 												

23	Entre le rétablissement de la continuité écologique et la valorisation des patrimoines (moulins, microcentrales hydroélectriques), les conflits d'usage ont tous pu faire l'objet de compromis acceptable par les parties													
<p style="text-align: center;">Item 23</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Data for Item 23 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>53,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>7,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	0,0%	Probable	53,0%	Avis Partagé	7,0%	Peu Probable	40,0%	Pas du tout probable	0,0%
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	53,0%													
Avis Partagé	7,0%													
Peu Probable	40,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les 70 propriétaires concernés se passent bien (peu de refus complet) • Subvention possible de 50% pour des passes à poisson de 50 à 60 k€ 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a des blocages qui ne vont pas s'éteindre facilement • Il n'existe pas toujours de solutions techniques abordables financièrement pour les propriétaires 												

24	Faute d'intérêt économique privé et de moyens d'intervention publique, les espaces agricoles peu productifs sont progressivement abandonnés													
	<p style="text-align: center;">Item 24</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 24 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>~7.0</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>~47.0</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>~34.0</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>~7.0</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>~7.0</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	~7.0	Probable	~47.0	Avis Partagé	~34.0	Peu Probable	~7.0	Pas du tout probable	~7.0	
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	~7.0													
Probable	~47.0													
Avis Partagé	~34.0													
Peu Probable	~7.0													
Pas du tout probable	~7.0													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendance en cours qu'il sera difficile d'inverser • Difficultés d'accès de certains terrains qui n'intéressent pas les bûcherons 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développement d'usages autres qu'agricoles : agroforesterie, bois-énergie, photovoltaïque,... 													

25	<p>Dans les communes où les zones humides sont soumises à une forte pression d'artificialisation, un repérage des zones dégradées susceptibles de servir de compensation est obligatoire <i>(au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme)</i></p>													
<p style="text-align: center;">Item 25</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Data for Item 25 Probability Chart</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>28,5</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>43,0</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>14,0</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>14,0</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	28,5	Probable	43,0	Avis Partagé	14,0	Peu Probable	14,0	Pas du tout probable	0,0
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	28,5													
Probable	43,0													
Avis Partagé	14,0													
Peu Probable	14,0													
Pas du tout probable	0,0													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La remise en état des zones humides est préférable à la compensation mais il faut bien que celle-ci soit effective quand il n'y pas d'autre choix => intérêt d'avoir une liste de sites 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le moment de l'élaboration des PLU n'est pas bon : mieux vaut organiser cela en permanence au niveau du SAGE pour intervenir lors des permis d'aménager • Ne pas ouvrir la « boîte de Pandore » de la compensation 												

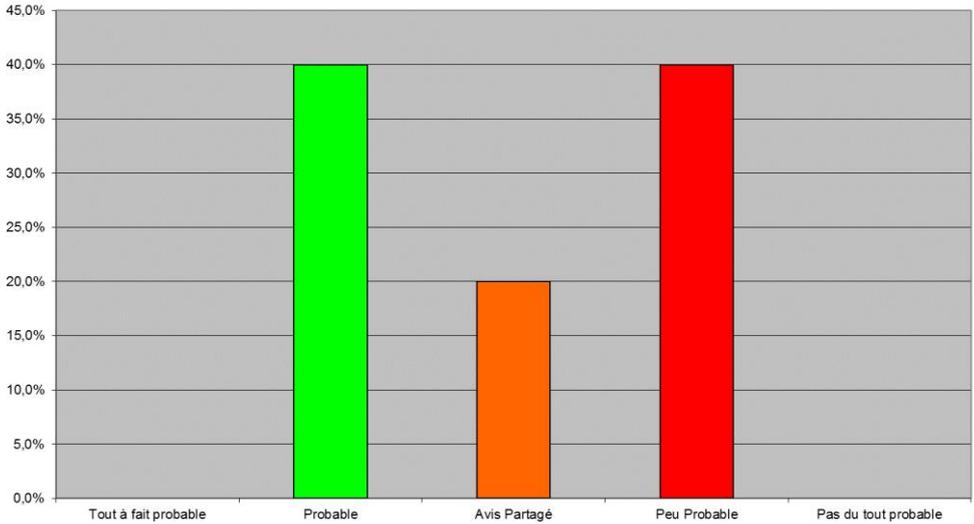
26	La stratégie bocagère sur le SAGE via Breizh Bocage, l'éco-conditionnalité de la PAC, la valorisation énergétique raisonnée et la protection réglementaire dans les documents d'urbanisme a permis de maintenir/consolider le bocage existant													
<p style="text-align: center;">Item 26</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 26 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>~7,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>~73,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>~20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	~7,0%	Probable	~73,0%	Avis Partagé	~20,0%	Peu Probable	0,0%	Pas du tout probable	0,0%
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	~7,0%													
Probable	~73,0%													
Avis Partagé	~20,0%													
Peu Probable	0,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grâce à l'ensemble des actions déjà en cours 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 													

27	Avec l'agrandissement des exploitations, la pression sur le bois-énergie et malgré les actions publiques, la trame bocagère a sensiblement diminué sur le SAGE de la Baie de Lannion													
	<p style="text-align: center;">Item 27</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 27 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0.0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>33.0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20.0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>47.0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0.0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	0.0%	Probable	33.0%	Avis Partagé	20.0%	Peu Probable	47.0%	Pas du tout probable	0.0%	
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	0.0%													
Probable	33.0%													
Avis Partagé	20.0%													
Peu Probable	47.0%													
Pas du tout probable	0.0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Plans de Gestion du Bocage (PGB) sont très peu développés chez les agriculteurs et propriétaires • Pression montante sur la plaquette pour les grosses chaufferies (Rennes) sur le seul critère prix 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la demande locale par les réseaux de chaleur locaux (via SCIC Bocagénèse) • Etat d'esprit local différent de prédateur. Quelques contre-exemples à craindre mais qui se réguleront 													

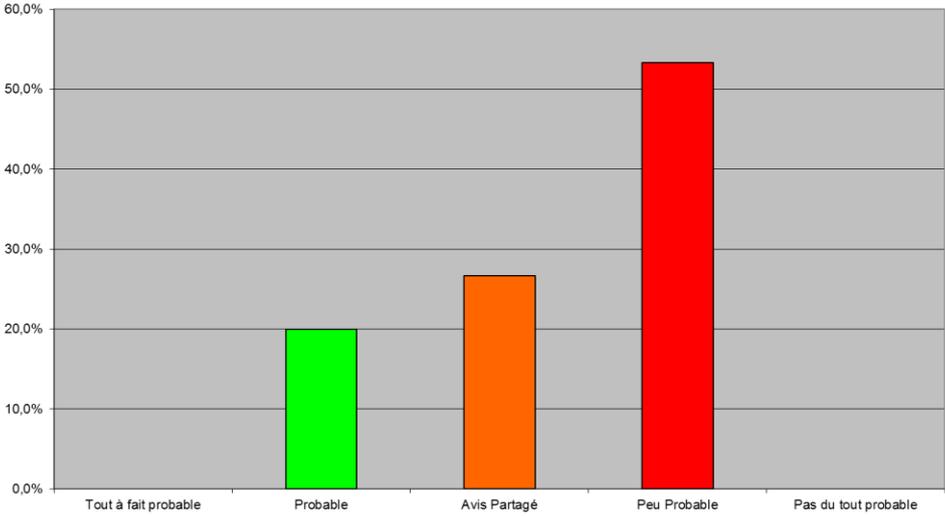
28	La compétence « Urbanisme » a été complètement transférée aux communautés de communes en 2017 : dès 2020, il existe des « P.L.U. Intercommunal » sur LTC et sur Belle Isle en Terre (périmètre 2030)													
<p style="text-align: center;">Item 28</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 28 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0.0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>13.0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>33.0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>53.0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0.0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0.0%	Probable	13.0%	Avis Partagé	33.0%	Peu Probable	53.0%	Pas du tout probable	0.0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0.0%													
Probable	13.0%													
Avis Partagé	33.0%													
Peu Probable	53.0%													
Pas du tout probable	0.0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La mutualisation est dans le sens de l'histoire des collectivités, y compris pour l'urbanisme demain 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • LTC = trop grande échelle de territoire. Les élus ne le souhaitent pas. 												

29	Le SAGE rend obligatoire les études de zonages de gestion des eaux pluviales dans tous les documents d'urbanisme, avec un financement mutualisé (groupement de commandes des communes via la Communauté)													
<p style="text-align: center;">Item 29</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 29 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>~7</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>~7</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>~7</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	~7	Probable	80	Avis Partagé	~7	Peu Probable	~7	Pas du tout probable	0
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	~7													
Probable	80													
Avis Partagé	~7													
Peu Probable	~7													
Pas du tout probable	0													
<u>Arguments probabilité :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 		<u>Arguments improbabilité et indécision :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 												

30	<p>Pour renforcer la sécurisation qualitative et maîtriser directement l'occupation de certains espaces, les périmètres de protection de captages contre les pollutions accidentelles évoluent vers une protection élargie sur l'amont du Léguer et du Guic, de type aire d'alimentation de captages (plan d'actions avec arrêté préfectoral)</p>													
	<p style="text-align: center;">Item 30</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 30 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0.0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>13.0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>60.0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>20.0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>7.0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Tout à fait probable	0.0%	Probable	13.0%	Avis Partagé	60.0%	Peu Probable	20.0%	Pas du tout probable	7.0%	
Catégorie	Pourcentage													
Tout à fait probable	0.0%													
Probable	13.0%													
Avis Partagé	60.0%													
Peu Probable	20.0%													
Pas du tout probable	7.0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Epuisement du volontariat => maîtriser davantage les risques de pollution • Attention aux projets de prospection minière (carottage en cours) et aux risques de transferts de polluants en profondeur 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déjà 2000 ha ayant fait l'objet de servitudes indemnisées. Impossible d'en faire plus sur l'amont du Léguer • Des plans d'actions sur les pratiques agricoles existent déjà 													

31	Le financement des actions sur les milieux aquatiques des SAGE restent subventionnés à 80% par l'Agence de l'Eau, CG... (reste à charge « local » +/- 20%)													
<p style="text-align: center;">Item 31</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Data for Item 31 Probability Distribution</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0,0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>40,0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0,0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0,0%	Probable	40,0%	Avis Partagé	20,0%	Peu Probable	40,0%	Pas du tout probable	0,0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0,0%													
Probable	40,0%													
Avis Partagé	20,0%													
Peu Probable	40,0%													
Pas du tout probable	0,0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui, au titre des milieux aquatiques OU de la biodiversité (SRCE) 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration des budgets des Agences de l'eau sur moins d'actions et dans les territoires où besoin pour atteindre le bon état écologique • Création d'une Agence Française de la Biodiversité regroupant les parcs naturels, les aires marines protégées, l'ONEMA... => financement prélevé sur le budget des Agences de l'eau ? • Diminution des aides des Conseils Départementaux. Aides des Conseils Régionaux exceptionnelles 												

32	Pour financer la prise de compétence de Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMAPI), les collectivités (<i>périmètre à définir</i>) ont instauré une nouvelle taxe													
<p style="text-align: center;">Item 32</p> <table border="1"> <caption>Data for Item 32 Probability Chart</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0.0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>28.0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>35.0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>35.0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0.0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0.0%	Probable	28.0%	Avis Partagé	35.0%	Peu Probable	35.0%	Pas du tout probable	0.0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0.0%													
Probable	28.0%													
Avis Partagé	35.0%													
Peu Probable	35.0%													
Pas du tout probable	0.0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> On aura besoin de moyens supplémentaires : sur des bases encore à définir 		<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Beaucoup d'incertitudes sur le transfert de cette compétence dans les discussions en cours (report à 2018) Les compétences et équipements concernés doivent relever de l'Etat vu leurs coûts (digues, barrages, lutte contre la submersion,...) 												

33	<p>Dans un contexte financier plus tendu, « le mieux est l'ennemi du bien » : vers 2021, les collectivités estiment que le bon état écologique des masses d'eaux du SAGE est satisfaisant et investissent uniquement pour son entretien/maintien</p>													
<p style="text-align: center;">Item 33</p>  <table border="1" data-bbox="331 436 1276 952"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Probabilité (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tout à fait probable</td> <td>0.0%</td> </tr> <tr> <td>Probable</td> <td>20.0%</td> </tr> <tr> <td>Avis Partagé</td> <td>27.0%</td> </tr> <tr> <td>Peu Probable</td> <td>53.0%</td> </tr> <tr> <td>Pas du tout probable</td> <td>0.0%</td> </tr> </tbody> </table>			Catégorie	Probabilité (%)	Tout à fait probable	0.0%	Probable	20.0%	Avis Partagé	27.0%	Peu Probable	53.0%	Pas du tout probable	0.0%
Catégorie	Probabilité (%)													
Tout à fait probable	0.0%													
Probable	20.0%													
Avis Partagé	27.0%													
Peu Probable	53.0%													
Pas du tout probable	0.0%													
<p><u>Arguments probabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Hors les algues vertes et la bactérie, l'état des masses d'eau de la Baie de Lannion est déjà plutôt bonne voire très bonne par rapport à d'autres 	<p><u>Arguments improbabilité et indécision :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le bon état des masses d'eaux ne sera pas atteint en 2021 Si on se relâche sur les actions, l'état écologique se dégradera progressivement Il y aura toujours de la pression sociale 													